

Sur Ordre de Sa Majesté le Roi, SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan inaugure la “Tour Mohammed VI”

Un emblème de modernité et symbole du rayonnement des deux villes jumelles de Rabat et Salé



www.libe.ma

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 10781

Mercredi 15 Avril 2026

Les adouls n'en démordent pas

*Dans un grand sit-in devant le Parlement,
ils réitèrent leur rejet du projet de loi 16.22*



En Toute Libé

La portée
nationale des
questions orales



Par Mohamed Benarbia

Vivement une volonté collective à même

d'élever le niveau des débats parlementaires

Il y va de la nature même des questions adressées au gouvernement par les parlementaires qui doivent être empreintes en premier d'une portée nationale tel que stipulé dans le règlement intérieur de l'institution législative.

Pour rappel, ces questions font partie des instruments de contrôle de l'action gouvernementale et doivent de ce fait porter sur des sujets d'actualité politique, sociale ou économique nationale et internationale.

Un rappel qui n'est nullement superflu eu égard à la toute récente séance des questions orales de ce lundi 13 avril courant présidée par le député usfpiste Driss Chtaïbi qui a dû intervenir à maintes reprises pour remettre les débats sur les rails.

La mission des députés parlementaires consiste avant tout à questionner le gouvernement sur les politiques publiques et les programmes de portée nationale. Ils sont de ce fait, et par la force des choses, appelés à distinguer le local du national, ce qui est loin d'être le plus souvent le cas.

Serait-ce par méconnaissance ou ignorance ? Peut-être bien même si ce n'est assurément pas excusable, un parlementaire étant de facto censé être, en premier, au fait, et dans les détails, du contenu du règlement intérieur.

Mais là où le bât blesse, encore plus, c'est quand cela est fait sciemment et donc à dessein par des députés cherchant plutôt à transposer dans l'hémicycle les préoccupations de leurs circonscriptions respectives, faisant par là fi du sacrosaint principe des spécialisations propres à la gestion territoriale !

Respecter ce principe ne doit pas être justifié par le seul devoir de s'en tenir aux dispositions du règlement intérieur, mais cela doit surtout refléter une volonté collective d'élever le niveau et la qualité des débats parlementaires en les focalisant sur les questions stratégiques et à portée nationale à même de susciter l'intérêt des citoyens.

C'est là une orientation appropriée qui ne doit aucunement être interprétée dans le sens d'une quelconque sous-estimation du fait local qui est du ressort de bien d'autres mécanismes plus indiqués et mieux adaptés.

*L'USFP juge la réforme dépourvue
d'ambition et déconnectée des attentes
légitimes de la profession et des citoyens.*

Sur Ordre de Sa Majesté le Roi, SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan inaugure la “Tour Mohammed VI”

*Un emblème de modernité et symbole du rayonnement
des deux villes jumelles de Rabat et Salé*

Actualité



Sur Ordre de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Son Altesse Royale le Prince Héritier Moulay El Hassan a procédé, lundi sur la rive droite de Bouregreg, à l'inauguration de la "Tour Mohammed VI", une nouvelle icône architecturale et un emblème de modernité qui symbolise l'émergence et le rayonnement des deux villes jumelles de Rabat et Salé, sous l'impulsion du Souverain.

Son Altesse Royale a visité, à cette occasion, les différentes composantes de la Tour, notamment le Lobby principal, où SAR le Prince Héritier a pu suivre des présentations sur cette imposante structure et les échantillons des matériaux artisanaux marocains utilisés dans sa construction, l'espace conçu pour accueillir des conférences et la bibliothèque.

SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a également visité un appartement témoin, l'hôtel Waldorf Astoria, ainsi que l'observatoire du patrimoine de Rabat et Salé situé au sommet de la Tour, qui offre une vue panoramique

exceptionnelle de Rabat et Salé où les remparts, Kasbahs et portes anciennes racontent le riche passé des deux villes jumelles.

Culminant à 250 mètres de hauteur (55 étages), la nouvelle Tour, qui redéfinit désormais la skyline de Rabat, allie ingénierie avancée et design élégant, tout en respectant les normes environnementales les plus exigeantes.

Elle s'inscrit en droite ligne avec les objectifs du projet d'aménagement de la vallée de Bouregreg, une des principales composantes du programme intégré de développement de la ville de Rabat "Rabat Ville Lumière, capitale marocaine de la culture", initié sous la conduite éclairée de Sa Majesté le Roi.

Porté par "O Capital Group", ce projet accueille un hôtel de luxe, des bureaux, des résidences, un observatoire du patrimoine de Rabat et Salé, une salle de conférences, des commerces et des restaurants, desservis par 36 ascenseurs.

La Tour repose sur des fondations profondes de 60 mètres, conçues pour résister aux séismes et aux crues du

fleuve. Ces fondations assurent aussi la stabilité à long terme de la structure dans un environnement géotechnique complexe.

De même, pour contrer les mouvements induits par le vent et les vibrations sismiques, ce joyau architectural est doté d'un système innovant d'amortisseur harmonique, garantissant confort et stabilité pour les résidents aux étages supérieurs.

Par ailleurs, la nouvelle Tour, qui dispose de deux façades, l'une à éclairage dynamique et l'autre dotée de panneaux photovoltaïques, intègre ainsi dans sa conception les meilleures pratiques d'éco-construction et les technologies de nouvelle génération permettant une meilleure efficacité énergétique, en phase avec les engagements du Maroc en faveur du développement durable.

Au-delà de l'efficacité énergétique, la "Tour Mohammed VI" intègre des systèmes avancés pour la récupération d'énergie et la collecte des eaux pluviales. Ces dispositifs ont permis à la nouvelle Tour d'obtenir les certifica-

tions LEED Gold et HQE, positionnant cet édifice parmi les réalisations les plus innovantes et performantes sur le continent africain.

A son arrivée à la "Tour Mohammed VI", SAR le Prince Héritier Moulay El Hassan a passé en revue une section de la Garde Royale qui rendait les honneurs avant d'être salué par le Wali de la région Rabat-Salé-Kénitra, gouverneur de la préfecture de Rabat, M. Mohamed Yacoubi, le président du Conseil régional, M. Rachid El Abdi, le gouverneur de la préfecture de Salé, M. Omar Touimi, le président du Conseil préfectoral de Salé, M. Noureddine Lazrek, et le président du Conseil communal de Salé, M. Omar Sentissi.

Son Altesse Royale le Prince Héritier a également été salué par M. Othman Benjelloun, Président-Directeur général de "O Capital Group", Mme Dounia Benjelloun, administratrice du groupe, M. Zakaria El Kaidi, de l'Agence pour l'aménagement de la vallée de Bouregreg, et M. Jamal Benissa, de la société Aradi Bouregreg.

Les adouls n'en démordent pas

Dans un grand sit-in devant le Parlement, ils réitèrent leur rejet du projet de loi 16.22



Ils sont venus de toutes les régions du Maroc, scandant des slogans aussi fermes que déterminés. Ce lundi 13 avril, les adouls ont investi les abords du Parlement à Rabat pour une journée de mobilisation nationale contre le projet de loi n° 16.22 relatif à l'organisation de la profession d'adoul. Une grève nationale illimitée a également été déclenchée, paralysant les services notariaux et de documentation juridique sur l'ensemble du territoire.

Un rejet catégorique et des slogans chocs

Dès les premières heures de la matinée, des cris de colère ont résonné devant le Parlement. Les manifestants ont scandé des slogans résumant leur ras-le-bol et exprimant l'amertume d'une profession qui estime ne pas avoir été entendue.

Les pancartes, dont certaines rédigées en français, affichaient des messages éditants à l'attention des parlementaires et du gouvernement

tels que «La fonction parlementaire est une responsabilité avant d'être un privilège».

Les manifestants ont proclamé leur rejet "absolu et total" du projet de loi dans sa version actuelle, exigeant son retrait et l'ouverture d'un



L'USFP juge la réforme dépourvue d'ambition et déconnectée des attentes légitimes de la profession et des citoyens

dialogue sérieux avec le gouvernement, dans un contexte qu'ils ont qualifié d'ignorance de leurs observations et propositions.

Ils exigent l'application concrète des recommandations de la réforme de la justice dans le texte relatif à leur profession.

Les professionnels dénoncent particulièrement les dispositions limitant le témoignage du laïf, refusant de restreindre ce mécanisme, qu'ils considèrent comme un moyen pratique de prouver les droits dans la réalité sociale.

Mais c'est surtout l'absence de toute mention du compte de dépôt professionnel qui cristallise la défiance. Car refuser le compte de dépôt est la preuve que le ministère veut accaparer la documentation des transactions financières et immobilières au profit d'un organe unique, au détriment de la profession des adouls, de la libre concurrence et de l'égalité des chances, dénonce l'Instance nationale des adouls.

Dans un geste de forte pression, l'Instance a proclamé un arrêt total et illimité des services dès lundi 13 avril. «Nous imputons au gouvernement

l'entière responsabilité de la détérioration de la situation, du blocage des services au profit des citoyens et des actes notariaux», prévient l'Instance.

L'opposition parlementaire soutient les adouls

Ce projet de loi contesté trouve également des détracteurs au sein même de l'hémicycle. Le Groupe socialiste – Opposition itihadie a exprimé son rejet du texte. Par la voix de sa députée Malika Zekhnini, l'USFP a livré une critique sévère d'une réforme qu'il juge dépourvue d'ambition et déconnectée des attentes légitimes de la profession et des citoyens.

Dans une récente intervention lors de débats parlementaires, Malika Zekhnini a dressé un constat sans appel : le texte présenté comme réformateur n'opère pas la rupture nécessaire avec les dysfonctionnements structurels que connaît la profession d'adoul. Pour l'opposition itihadie, la réforme «s'est arrêtée à mi-chemin» et ne porte pas la vision ambitieuse qu'exige une profession pourtant au cœur de la sécurité juridique, contractuelle et sociale des Marocains.

Alors que l'exécutif reste silencieux, cette nouvelle phase de grève – la plus longue jamais déclenchée par la profession – risque de paralyser durablement de nombreuses démarches administratives et juridiques des citoyens. Mariages, successions, ventes immobilières : des milliers d'actes quotidiens se trouvent bloqués, prenant la population en état entre la quête de reconnaissance d'une profession et le mutisme du gouvernement.

La position de l'Instance nationale des adouls est claire : la dignité de la profession et la sécurité juridique des actes ne sont pas négociables. Le mot d'ordre est désormais la fermeté, avec une mobilisation qui s'annonce comme l'une des plus importantes jamais vues dans le secteur de la justice notariale au Maroc.

Les adouls appellent le chef du gouvernement à un «dialogue sérieux, responsable et productif». En attendant, la mobilisation reste intacte. Le Parlement, qui examine le texte, se retrouve sous pression alors que les professionnels expriment leur colère et que les services juridiques sont à l'arrêt. Une crise qui risque de s'enliser davantage si aucune solution rapide n'est trouvée.

Mourad Tabet

La récupération de Tarfaya, une étape phare dans le parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume

Le peuple marocain et la famille de la résistance et des anciens membres de l'Armée de libération célèbrent, ce mercredi, avec fierté et dans un climat de forte mobilisation, le 68^e anniversaire du retour de la ville de Tarfaya à la mère patrie, une étape phare dans le processus de parachèvement de l'intégrité territoriale du Royaume et de consolidation de l'unité nationale.

Cet événement historique a marqué le début du processus de libération des autres parties du territoire national sous occupation étrangère.

En effet, le colonialisme avait divisé le Maroc en plusieurs zones d'influence, espagnole dans le Nord et le Sud, française dans le Centre, tout en soumettant Tanger à un statut international.

Cette situation a compliqué le processus de parachèvement de l'indépendance du Royaume pour laquelle le Trône et le peuple ont consenti d'énormes sacrifices, qui ont été couronnés par le retour au pays de Feu SM Mohammed V et de l'Auguste Famille Royale à la mère patrie, le 16 novembre 1955.

La fin du protectorat n'a été que le début de l'épopée du "Grand Jihad" pour l'édification d'un Maroc nouveau, dont l'une des priorités était la libération des autres territoires occupés. C'est dans ces conditions qu'en 1956, l'Armée de libération s'est mobilisée pour libérer les parties sud du territoire national sous occupation espagnole.

De même, le discours prononcé par Feu SM Mohammed V à M'Hamid El Ghizlane, le 25 février 1958, en présence de représentants des tribus du Sahara marocain, a été décisif quant à la détermination du Maroc à aller de l'avant dans le recouvrement de ses provinces spoliées.

Grâce à la perspicacité du Père de la Nation et à la symbiose entre le peuple et le Trône, le Maroc a pu récupérer Tarfaya en 1958, inaugurant une étape déterminante dans le combat national pour le parachèvement de l'intégrité territoriale et la consolidation de l'unité nationale.

Persévérant sur la même voie, le Royaume, sous la conduite éclairée de Feu SM Hassan II, a pu récupérer Sidi Ifni en 1969. Le combat se

poursuivit sans relâche jusqu'en 1975, année de la Marche Verte pour le recouvrement des provinces du Sud du Royaume.

Cette dernière victoire est venue à point nommé couronner la lutte héroïque menée par les Marocains. En effet, le drapeau national a été hissé le 28 février 1976 dans la ville de Laâyoune, sonnant le glas de la présence coloniale au Sahara marocain.

Une autre étape cruciale dans ce processus de parachèvement de l'intégrité territoriale a été le retour d'Oued Eddahab, le 14 août 1979, dans le giron de la nation.

Sous la conduite éclairée de SM le Roi Mohammed VI, le Maroc accélère aujourd'hui son élan de mobilisation pour défendre son intégrité territoriale, tout en réaffirmant au monde entier sa ferme volonté d'œuvrer à mettre fin au conflit artificiel autour du Sahara marocain.

Cette dynamique de développement dans les provinces du Sud a été confortée par la reconnaissance de la souveraineté du Maroc sur ses

provinces du Sud par plusieurs pays et le soutien international croissant au plan d'autonomie, qui a été entériné par l'adoption de la Résolution historique 2797 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Pour commémorer cet événement phare de l'histoire du Maroc, le Haut-Commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'Armée de libération (HCAR) organisera, ce mercredi, un meeting au siège de la province de Tarfaya.

Cette rencontre prévoit notamment un hommage à des anciens combattants et la remise d'aides financières aux membres de la famille de la résistance.

Afin de commémorer cette épopée nationale, plusieurs événements et activités à caractère éducatif et culturel axés sur l'hommage à la mémoire historique sont prévus dans l'ensemble des délégations régionales et provinciales et des bureaux locaux du HCAR, ainsi que dans les espaces de mémoire historique, de la résistance et de la libération.

Lancement de la version actualisée de la plateforme "chikaya" visant l'amélioration des services de santé



Le projet d'actualisation et de modernisation de la plateforme numérique de santé "chikaya", accessible via le portail électronique "www.chikayasante.ma", a été lancé lundi à Rabat, à travers la mise en place d'un système national intégré spécialisé dans la réception et le traitement des réclamations liées aux services de santé à l'échelle nationale.

Ce dispositif, qui comprend un centre national d'écoute appuyé par des outils numériques avancés permettant un suivi précis et efficace des doléances des citoyens, s'inscrit dans le cadre de la poursuite de la modernisation du système actuellement en vigueur pour le traitement des réclamations relatives aux services de santé.

Il a pour objectif de consacrer les principes de transparence et de renforcer les mécanismes de confiance et d'interaction avec les attentes des citoyens, en conformité avec les Hautes Orientations de Sa Majesté le Roi Mohammed VI visant à opérer une réforme profonde et structurelle du système national de santé, ainsi

que l'amélioration de la qualité des services et leur rapprochement des citoyens.

Cette nouvelle version de la plateforme recevra les réclamations des citoyens en lien avec les services de santé aussi bien dans les secteurs public que privé, à travers le portail électronique, le téléphone, l'application WhatsApp, les SMS et le courrier électronique, afin de permettre aux usagers de déposer leurs réclamations, a déclaré à la presse le ministre de la Santé et de la Protection sociale, Amine Tahraoui.

Ces réclamations seront traitées selon leur nature et leur type, a indiqué M. Tahraoui, précisant que les plaintes simples seront traitées dans de courts délais, tandis que les plus complexes nécessiteront davantage de temps, avec un suivi et un accompagnement de chaque étape de leur traitement.

Ce mécanisme vise à garantir la communication avec les plaignants et à améliorer la qualité des services de santé, tout en les rapprochant davantage des citoyens, dans le cadre de la poursuite de la réforme du système de santé, a-t-il souligné.

Le nouveau système repose sur des mécanismes développés de suivi et de traitement, à travers le Centre national d'écoute opérant selon un schéma organisationnel rigoureux, appuyé par une plateforme numérique moderne permettant l'enregistrement et le suivi des réclamations.

Mobilisés pour assurer le bon fonctionnement de ce centre, 15 cadres, assistés de 2 superviseurs, sont chargés de la réception, de la classification, de l'enregistrement et de l'orientation des plaintes, tout en garantissant leur suivi méthodique jusqu'à leur traitement final.

Cette structure regroupe des cadres du ministère de la Santé et de la Protection sociale ainsi que des ressources humaines relevant du Centre d'appels, en plus de la cellule centrale du ministère chargée de l'encadrement, du suivi stratégique et du traitement des réclamations complexes.

Au total, plus de vingt cadres sont mobilisés pour assurer la continuité du service, l'accélération du rythme de traitement et l'amélioration de la qualité des réponses.

Le système repose également sur un processus clair et intégré pour le traitement des dossiers à travers les différents niveaux du système de santé, incluant la coordination territoriale et la gestion des cas complexes aux niveaux régional et central, tout en respectant les délais de traitement avec un suivi précis et transparent de chaque réclamation.

Ce projet vise à améliorer la qualité de la prise en charge des réclamations des usagers à la faveur d'une approche fondée sur l'écoute active, l'analyse des données et la réponse rapide, de façon à renforcer la satisfaction des citoyens et réduire les dysfonctionnements potentiels.

Il cherche également à renforcer les mécanismes de prise de décision, fondés sur des indicateurs précis issus du traitement méthodique des différentes plaintes reçues, afin d'assurer une plus grande efficacité dans la gestion du système national de santé.

Le Centre constitue un levier essentiel pour accélérer le traitement des réclamations des citoyens, améliorer la transparence des services de santé et renforcer la traçabilité des dossiers, ce qui aura un impact positif sur la qualité de la prise en charge des usagers.

Ce chantier représente, en outre, un outil structurant pour soutenir la transformation numérique du secteur et consolider les principes de proximité et d'écoute, tout en plaçant l'usager au cœur du système de santé et de la protection sociale.

La création de ce centre confirme l'engagement du ministère de la Santé et de la Protection sociale à poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles visant à améliorer la gouvernance du secteur et à renforcer la qualité des services, à travers l'instauration de mécanismes modernes d'écoute et d'interaction répondant aux attentes des citoyens, en consécration des principes du service public fondés sur l'efficacité, la transparence et l'équité.

Le ministère met à la disposition des citoyens la plateforme numérique "www.chikayasante.ma", ainsi que le numéro vert 0801005353, accessible par téléphone, via l'application WhatsApp et également par SMS, pour le dépôt et le suivi des réclamations.

Le taux de remplissage des barrages à 75% grâce aux récentes précipitations

Le ministre de l'Équipement et de l'Eau Nizar Baraka a indiqué, lundi à la Chambre des représentants, que les récentes précipitations et chutes de neiges ont permis de porter le taux de remplissage des barrages à 75%, soit près de 13 milliards de m3.

Répondant à une question orale sur "le rôle de la gestion des ressources en eau dans la réalisation de la souveraineté alimentaire nationale" posée par le groupe Authenticité et Modernité, M. Baraka a précisé que les ressources hydriques disponibles actuellement garantissent l'approvisionnement en eau potable pour une période allant, selon les régions, de deux à cinq ans au minimum.

Au sujet des eaux d'irrigation, le ministre a affirmé que, durant la saison agricole en cours, toutes les demandes présentées par le ministère de l'Agriculture ont été satisfaites en coordination avec les agences des bassins hydrauliques, contrairement aux années précédentes marquées par des difficultés, où le taux de satisfaction des besoins en irrigation ne dépassait pas 55%.

Il a souligné à cet égard que l'amélioration des ressources en eau cette année a permis de répondre pleinement aux besoins d'irrigation, contribuant ainsi à soutenir les efforts visant à renforcer la souveraineté alimentaire du Royaume.

Le Royaume du Maroc élu rapporteur du Comité onusien contre la torture

Le Royaume du Maroc a été élu, lundi, rapporteur du Comité onusien contre la torture, en la personne d'Abderrazak Rouwane, éminent expert dans le domaine des droits de l'Homme, et ce à l'ouverture de la 84e session dudit Comité, qui se tient à Genève jusqu'au 1er mai prochain.

Cette élection confirme la pertinence des efforts du Royaume en matière de lutte contre la torture, qui se sont traduits par la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel, la mise en œuvre d'une panoplie de réformes pour renforcer la prévention des mauvais traitements et la protection des personnes privées de liberté, ainsi que l'instauration d'un Mécanisme national de prévention de la torture (MNPT).

L'expert marocain avait été réélu à une écrasante majorité, en octobre dernier à Genève, au Comité contre la torture pour 2026-2029, à l'occasion de la 20e réunion des Etats Parties à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains, ou dégradants, avec la participation de 166 Etats.

Par ailleurs, la séance d'ouverture de cette 84e session a été marquée par l'élection de nouveaux membres dont Moulaye Abdallah Moulaye Abdallah, représentant la Mauritanie.

Composé de dix experts, le Comité contre la torture est l'organe chargé du suivi de la mise en œuvre de la Convention contre la torture, notamment en formulant des recommandations aux Etats Parties.



Premiers pourparlers entre le Liban et Israël à Washington, sans le Hezbollah



Washington a accueilli mardi des pourparlers directs de paix, les premiers du genre depuis 1993, entre des représentants du Liban et d'Israël mais avec un grand absent, le Hezbollah, réduisant les perspectives d'accord.

Parallèlement, le blocus américain des ports d'Iran, jugé mardi "dangereux et irresponsable" par Pékin, se poursuit au lendemain de son entrée en vigueur après l'échec des discussions au Pakistan entre Washington et Téhéran sur un règlement du conflit.

La guerre, déclenchée le 28 février par une attaque israélo-américaine contre l'Iran, a embrasé le Moyen-Orient, déstabilisé l'économie mondiale et fait des milliers de morts, principalement en Iran et au Liban.

Après plus de cinq semaines de frappes des deux côtés, un fragile cessez-le-feu est en place depuis le 8 avril. Mais selon Israël et les Etats-Unis, il n'inclut pas le Liban, où les frappes israéliennes contre le Hezbollah pro-iranien continuent.

Avant même la rencontre prévue à Washington, le chef de la formation libanaise, Naim Qassem, a réclamé son "annulation", affirmant que de tels pourparlers étaient une "capitulation".

Depuis que le Liban a été entraîné début mars

par le Hezbollah dans le conflit avec l'Iran, les bombardements israéliens ont fait plus de 2.000 morts – dont les frappes meurtrières sans précédent du 8 avril – et déplacé plus d'un million de personnes.

La rencontre à Washington devait se dérouler en fin de matinée sous la médiation de Marco Rubio, aux côtés des ambassadeurs israélien et libanais à Washington, Yechiel Leiter et Nada Hamadeh Moawad, ainsi que l'ambassadeur des Etats-Unis au Liban, Nada Hamadeh Moawad.

Le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a posé deux conditions à ces pourparlers: le "désarmement du Hezbollah" et la recherche d'un "véritable accord de paix".

Selon un responsable du département d'Etat, parlant sous couvert d'anonymat, cette discussion a pour objectif "de garantir la sécurité à long terme de la frontière nord d'Israël et à soutenir la détermination du gouvernement libanais à rétablir sa pleine souveraineté sur son territoire et sa vie politique".

"Fatigués"

Côté libanais, le président Joseph Aoun a dit espérer la conclusion d'un accord sur un cessez-le-feu au Liban, "dans le but d'entamer des négociations directes entre le Liban et Israël", technique-

ment en état de guerre depuis des décennies.

A Beyrouth, des Libanais, las des guerres successives d'Israël, mettent leurs espoirs dans ces discussions.

"Nous sommes pour (les négociations) si c'est dans l'intérêt du Liban, si cela résout les problèmes", dit à l'AFP Kamal Ayad, un réparateur de



Le blocus maritime des Etats-Unis contre les ports iraniens dans le Golfe et en mer d'Oman est toujours en cours

fenêtres de 49 ans. "Nous voulons la paix, pour nos enfants et notre avenir, nous sommes fatigués, nous avons vécu tant de guerres".

L'administration Trump insiste sur le désarmement du Hezbollah, regrettant que l'armée libanaise n'ait pas su ou pu le faire jusqu'à présent.

Mais Washington est entre deux feux, exigeant le respect de l'intégrité territoriale du Liban tout en défendant le droit d'Israël à se défendre.

Il va falloir "beaucoup d'imagination et d'optimisme pour penser" que le différend entre Israël et le Liban "puisse être résolu demain à Washington", souligne un ancien responsable israélien de la Défense. "Il sera très difficile de parvenir à un accord, et Israël va créer une zone tampon dans le nord, très similaire à celle que nous avons à Gaza", dit-il à l'AFP sous couvert d'anonymat.

Israël prévoit d'établir une "zone de sécurité" dans le sud du Liban, où les forces israéliennes ont pénétré pour éliminer selon eux la menace que le Hezbollah pose pour les habitants du nord d'Israël.

Le Hezbollah est entré le 2 mars dans la guerre au Moyen-Orient pour venger la mort du guide suprême iranien Ali Khamenei, tué au premier jour de l'offensive israélo-américaine contre l'Iran le 28 février.

Israël a riposté par des frappes aériennes meurtrières au Liban et une invasion dans le sud du pays.

"Dangereux et irresponsable"

En Iran, le blocus maritime des Etats-Unis contre les ports iraniens dans le Golfe et en mer d'Oman est toujours en cours, suscitant une vive réaction de la Chine.

Pékin, qui dépend largement de l'Iran pour son approvisionnement pétrolier, a appelé au rétablissement d'une navigation "sans entraves" dans le détroit d'Ormuz, stratégique pour le commerce mondial, notamment des hydrocarbures, et verrouillé par Téhéran depuis le début de la guerre.

Le blocus américain "ne fera qu'exacerber les tensions, fragiliser un accord de cessez-le-feu déjà fragile et compromettre encore davantage la sécurité du passage dans le détroit", a regretté Guo Jia-kun, un porte-parole du ministère chinois des Affaires étrangères, parlant d'un comportement "dangereux et irresponsable".

Le président américain Donald Trump avait menacé lundi de "destruction" de tout "navire d'attaque rapide" iranien forçant le blocus. Téhéran, de son côté, dénonçant un acte "illégal" de "piraterie", a averti qu'il s'en prendrait aux ports de ses voisins du Golfe si "la sécurité des ports de la République islamique (...) était menacée".

Un ancien chef de l'Otan juge la sécurité nationale du Royaume-Uni "en péril"

L'ancien secrétaire général de l'Otan, le Britannique George Robertson, dénonce avec véhémence le manque d'investissement de son pays dans la défense, qui met la sécurité nationale "en péril", estimant que la guerre en Iran doit servir de "signal d'alarme".

"Nous sommes mal préparés. (...) Nous sommes attaqués. Nous ne sommes pas en sécurité (...) La sécurité nationale et la sûreté du Royaume-Uni sont en péril", s'inquiète l'ancien ministre britannique de la Défense (1997-1999), selon des extraits publiés par le Financial Times

et la BBC d'un discours qu'il doit prononcer mardi soir à Salisbury (sud).

L'ex-patron de l'Otan (1999-2004) et membre du Labour du Premier ministre Keir Starmer fustige "une complaisance corrosive au sein de la classe politique britannique".

"On parle en vain des risques, des menaces, des signaux d'alerte évidents, mais même le débat national promis sur la défense ne peut être lancé", ajoute le membre de la Chambre des Lords, pour qui Keir Starmer "n'est pas disposé à consentir les investissements nécessaires".

Le gouvernement travailliste avait

prévu de publier à l'automne 2025 son plan d'investissement sur 10 ans dans la défense mais il n'a cessé d'être repoussé.

Auteur de la dernière Revue de défense stratégique, publiée en 2025 et destinée à moderniser l'armée britannique, George Robertson accuse de "vandallisme" les "experts non militaires" du ministère des Finances.

La guerre au Moyen-Orient doit selon lui être un "signal d'alarme" pour pousser le gouvernement à l'action.

Ce conflit a révélé au grand jour les limites de la Royal Navy, le Royaume-Uni ayant envoyé tardivement un unique des-

troyer en Méditerranée pour protéger les bases britanniques à Chypre, dont l'une avait été touchée par un drone iranien.

Keir Starmer s'est engagé à porter les dépenses de défense à 2,5% du Produit intérieur brut d'ici 2027, puis à 3% après 2029, face aux pressions américaines pour que l'Europe contribue davantage à sa propre défense.

"Nous mettons en oeuvre la Revue stratégique de défense afin de faire face aux menaces qui pèsent sur nous", a commenté un porte-parole du gouvernement, ajoutant que le plan d'investissement dans la défense serait publié "dès que possible".

La guerre américaine alourdit le fardeau de la dette africaine

Horizons

Un mois de guerre en Iran a alourdi de près de 4,4 milliards de dollars le fardeau annuel de la dette africaine, une somme suffisante pour construire une centrale solaire d'une puissance d'un gigawatt ou 400 kilomètres de voie ferrée. Ce coup porté aux finances africaines n'est pas dû à de nouveaux emprunts, mais plutôt à la hausse du coût du capital. Avec 149 milliards de dollars d'euro-obligations africaines en circulation, l'effet combiné de la hausse des taux de référence du Trésor américain et de l'élargissement des primes de risque a eu pour conséquence de ponctionner entre 900 millions et 1,2 milliard de dollars par an sur des budgets déjà tirés à bout.

De plus, la guerre a invalidé l'hypothèse selon laquelle les investisseurs se ruent vers la sécurité en temps de crise, hypothèse qui a longtemps sous-tendu les marchés obligataires mondiaux. Les traders se sont d'abord tournés vers les bons du Trésor américain, mais en moins de 48 heures, les marchés ont basculé. Le taux de référence à dix ans est passé de 3,96% à 4,43% en mars, soit une hausse de 12%, et le rendement à deux ans a bondi de 39 points de base, les marchés passant de l'anticipation de deux baisses de taux par la Réserve fédérale à celle d'éventuelles hausses. Plutôt que d'offrir un refuge, les obligations d'Etat américaines ont pris part à la vente massive générale.

C'est l'inverse de ce que nous avons observé pendant la pandémie de Covid-19. Ce choc était déflationniste : le pétrole s'est effondré à 20 dollars le baril, la Fed a ramené ses taux à zéro et les bons du Trésor se sont redressés, leurs rendements chutant de 140 points de base, les obligations amortissant les pertes sur les actions. Les Etats-Unis étaient alors le refuge incontesté.

En mars, Wall Street a connu son pire mois depuis 2022, les obligations et les actions américaines chutant au même rythme. Les Etats-Unis ne sont plus considérés comme une zone neutre et sûre ; leurs obligations sont vendues comme celles d'une économie de marché émergente. Pour les titres souverains africains, dont l'architecture d'emprunt repose sur les bons du Trésor américain et qui sont souvent cotés à Londres, c'est alarmant.

Certes, l'élargissement des courbes de rendement des obligations souveraines africaines depuis février n'est qu'une fraction de ce qui s'est produit pendant la pandémie, lorsque les rendements ont



grimpé de 200 à 600 points de base en un seul mois. Mais pour tous les pays africains, le véritable danger réside dans l'évolution des bons du Trésor américain. Lorsque ceux-ci ont progressé de 140 points de base pendant la pandémie de Covid-19, ils ont fait baisser les coûts d'emprunt de l'Afrique, même si les écarts se sont creusés. Mais cette fois-ci, c'est le taux de référence lui-même qui augmente – de 44 points de base et ce n'est pas fini –, ce qui aggrave les dégâts au lieu de les amortir.

En conséquence, certains pays sont confrontés à une nouvelle crise de liquidité. Le Kenya, par exemple, a récemment passé deux ans à mettre en œuvre une gestion du passif exemplaire : rachat d'obligations coûteuses, allongement des échéances, obtention d'un programme de crédit de soutien auprès du Fonds monétaire international et relèvement de sa note par Moody's à B3. Le Ghana s'est remis d'un défaut de paiement, a réintégré les marchés des capitaux et a reconstitué ses réserves. La Côte d'Ivoire a obtenu des notations de niveau BB grâce à une gestion rigoureuse de sa dette et à des investissements ciblés, a réintégré les marchés internationaux et s'est procuré les ressources nécessaires pour restructurer sa dette à de meilleures conditions. Quant au Cameroun, il a récemment fait appel aux marchés internationaux pour la première fois depuis des années.

Au début de cette année, ces quatre pays se sont également empressés d'émettre de la dette pour bloquer les taux avant que la fenêtre d'opportunité ne se ferme, ce qu'ils ont fait avant le début de la guerre. Pourtant, aujourd'hui, leurs rendements sont supérieurs de 45 à 75 points de base à ce qu'ils étaient il y a un mois. Chaque point de base de renforcement du dollar

rend le service de leur dette existante plus coûteux.

Ce ne sont pas des emprunteurs imprudents. Ce sont des réformateurs pris au piège d'une crise de liquidité causée par la guerre d'un autre, la monnaie d'un autre et le marché obligataire hautement concentré d'un autre.

Trois changements structurels pourraient briser le schéma de vulnérabilité que cette crise a mis en évidence. Premièrement, les pays africains doivent diversifier leurs emprunts. Les euro-obligations africaines sont majoritairement cotées à Londres et à Dublin, avec des prix basés sur des indices de référence en dollars américains. Lorsque les décisions politiques américaines font grimper les rendements des bons du Trésor, tous les Etats africains en paient le prix.

Il existe de solides arguments en faveur d'alternatives. L'indice Hang Seng de Hong Kong a surperformé le S&P 500 au cours des 30 premiers jours de la guerre en Iran. Il a reculé de 6,3% par rapport à son niveau du 28 février, tandis que le S&P 500 a baissé de 7,4%.

Parallèlement, le marché des obligations Dim Sum (dette offshore libellée en renminbi) a vu ses émissions atteindre des niveaux record. La Deutsche Bank estime que 1.400 milliards de yuans (196 milliards de dollars) d'obligations Dim Sum ont été émis en 2024, soit trois fois le niveau de 2022, et que 2025 devrait dépasser ce chiffre, marquant ainsi une huitième année consécutive de croissance. Ces obligations ont généré un rendement de 9,2% en dollars américains en 2025, avec des coupons de 2% à 3,6% pour des échéances d'un à cinq ans, soit environ 200 points de base de moins que les obligations comparables libellées en dollars.

Lorsque l'Indonésie a émis son premier emprunt obligataire Dim Sum fin 2025, elle a attiré des ordres

représentant trois fois le montant de l'offre. Si les Etats souverains d'Asie du Sud-Est peuvent faire appel à Hong Kong, les Etats souverains africains le peuvent aussi. Les pays africains devraient également se diversifier en émettant des obligations «Samurai» et «Panda», libellées en yen et renminbi respectivement.

Deuxièmement, les gouvernements africains devraient se concentrer sur la mise en place de marchés de capitaux régionaux. A l'instar de l'Europe, qui s'est efforcée de développer un marché obligataire unique grâce à une réglementation harmonisée et à des infrastructures communes, l'Afrique dispose des éléments de base nécessaires. Le marché obligataire régional de l'Union économique et monétaire ouest-africaine a connu une augmentation de 84% des émissions (atteignant 12,5 milliards de dollars) au premier semestre 2025, et le marché intérieur sud-africain répond déjà aux normes mondiales. A l'avenir, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) peut servir de tremplin pour l'intégration des marchés de capitaux, offrant aux fonds de pension, aux banques commerciales et à d'autres acteurs de la région une alternative régionale viable à la dette libellée en dollars. Les dirigeants africains doivent s'attacher à développer et à intégrer ces initiatives.

Troisièmement, les gouvernements africains doivent accélérer la transition vers l'emprunt en monnaie locale. Environ 53 % de l'ensemble de la dette d'entreprise africaine en cours est libellée en dollars américains – précisément la monnaie dont le renforcement lors de chaque crise géopolitique rend le remboursement plus coûteux. Pour atténuer cette pression, les banques multilatérales de développement devraient renforcer leurs facilités de prêt en monnaie locale, et les banques centrales africaines doivent approfondir leurs marchés de pension (prêts à très court terme) et adopter des politiques visant à promouvoir une plus grande participation des fonds de pension à l'économie.

Dans chaque cas, l'objectif n'est pas d'abandonner les marchés internationaux, mais de les diversifier et de renforcer la résilience aux niveaux international, régional et national avant que n'éclate la prochaine crise mondiale.

Par Era Songwe

Chercheuse associée non résidente au sein du programme Économie mondiale et développement de la Brookings Institution

Portrait



Bruno Lafont *L'ex-patron du cimentier Lafarge désormais derrière les barreaux*

L'ex-PDG du cimentier français Lafarge, Bruno Lafont, 69 ans, a dormi derrière les barreaux lundi soir, condamné à six ans de prison par le tribunal correctionnel de Paris pour financement du terrorisme en Syrie en 2013-2014, une décision dont il va faire appel.

Les paiements aux groupes jihadistes, destinés à permettre à l'usine syrienne de Lafarge de continuer à fonctionner lors de la guerre en 2013 et 2014, ont permis à ces groupes de "préparer des attentats terroristes", notamment ceux de janvier 2015 en France, a établi le tribunal dans son jugement.

Arrêté dans la salle d'audience et emmené par des policiers, l'ancien patron du géant français du ciment nie avoir été informé de ces versements aux groupes jihadistes. Son avocate a aussitôt annoncé faire appel de la condamnation et déposer une demande de mise en liberté.

Lors du procès, celui qui avait dirigé le cimentier entre 2007 et 2015 a répété avoir "dit la vérité" et être "innocent". "Si j'avais été informé plus tôt (...), j'aurais décidé

de fermer l'usine et j'aurais pu épargner toutes ces souffrances", a assuré M. Lafont.

La justice française considère au contraire qu'il a été l'"artisan" du système de paiements aux groupes jihadistes, "étant au sommet de la chaîne hiérarchique", et qu'il avait décidé de maintenir l'activité de l'usine en Syrie, faisant un "choix purement économique".

Le tribunal a fustigé la "mauvaise foi" et la "lâcheté" de l'ex-patron, le condam-

nant à six ans d'emprisonnement avec incarcération immédiate, et 225.000 euros d'amende.

"Bonaparte"

Pur produit des grandes écoles françaises, diplômé de HEC et de l'ENA, Bruno Lafont était entré chez Lafarge en 1983 via la direction financière, avant d'en graver les échelons.

C'est lui qui est à l'origine de l'absorption du cimentier par le suisse Holcim en 2015.

Cet amateur de cigarillos et chewing-gum, au ton parfois cassant, devait devenir directeur général de ce nouveau numéro un mondial du béton, avant que Holcim ne revienne sur les accords et laisse entendre implicitement qu'il ne voulait pas de ce "Bonaparte" à la tête du futur groupe, selon la presse suisse à l'époque.

Son habileté lui avait finalement permis de sauver sa tête et d'obtenir la coprésidence pendant deux ans.

Ce rapprochement franco-suisse avait été décidé en raison des difficultés du groupe.

A son arrivée à la présidence de Lafarge en 2007, en

effet, Bruno Lafont s'était heurté à la crise de la construction, cœur de l'activité du groupe, qui frappait alors l'Europe.

Il avait davantage positionné l'entreprise sur les marchés émergents, où les besoins en infrastructures et logements étaient plus importants et la croissance plus forte que sur les marchés matures. Des choix risqués, cependant: quelques années après des investissements conséquents en Egypte, le printemps arabe paralysait l'économie du pays.

Bruno Lafont avait aussi procédé à plusieurs cessions pour réduire la lourde dette de 16 milliards d'euros, afin d'améliorer la note de l'entreprise auprès des agences de notation.

Mais l'ampleur de l'endettement l'avait finalement conduit à la conclusion que son groupe ne pouvait pas faire cavalier seul.

Il aurait pu s'allier à des concurrents comme l'allemand Heidelberg Cement ou le mexicain Cemex, mais avait choisi le suisse Holcim pour une "fusion entre égaux" afin de créer un colosse mondial du ciment.

"J'ai proposé plusieurs

”

La justice française considère que Lafont a été l'"artisan" du système de paiements aux groupes jihadistes, "étant au sommet de la chaîne hiérarchique", et qu'il avait décidé de maintenir l'activité de l'usine en Syrie, faisant un "choix purement économique"

”

Arrêté dans la salle d'audience et emmené par des policiers, Bruno Lafont nie avoir été informé de versements d'argent aux groupes jihadistes en Syrie

fois à Lafarge de fusionner. Mais ils ont préféré devenir suisses avec Holcim", avait aussi confié à l'AFP Jean-Louis Beffa, l'ancien patron de Saint-Gobain, également présent sur le marché des matériaux de construction.

Par Abou Salma
abousalma10@gmail.com

Solution mots flechés d'hier

SE'S/DIVE OUTLINE	WING UP	D	CLUB COURT PRODIG	PRESSURE	GNOL	E	BATTLES ET. DICE NOVELLES	MACQUIN MAGNAN	C	THEIR SUSPECT	AND PARALLEL
		L	A	I	S	S	E	R	A	L	L
PHASES OF WOL		P	A	L	M	A	R	E	S	NOTE	R
POETRY A LUCIAN		P	C			S	U	E		D	O
OF WHEELER		R	R					P	N		S
		S	O	E	U	R	E	T	T	E	I
FRANCHISE		X	E	N	A	V			R	E	N
		P	I	L	E		I	R	A		N
POVERIES PRESCRIPTION		M	A	E		E	N	V	I	E	L
		N	A	E		E	V		E	O	B
WELTON A SIREN		T	E	L	E	G	E	S	T	I	O
FOUR PARADE CONTOUR		I	M	I	T	A		T	A	B	A
		T	F		M	O	I	S	I		A

Directeur
de la Publication
et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général
de la rédaction
Mohamed Bouarab

Rédaction
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Rachid Meftah

Responsable
des ressources
humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumein Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Libération
Quotidien (6j/7)

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
Liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04

Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces
et publicité

E-mail:
annoncesliberation@libe.m...

Mouna El Youssoufi
Loubea Baghdadi

Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter

4.1. Agenda des EAB

3^{me} Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62

0522 62 32 32

0522 60 23 44
Fax: 0522 31 28 10

Imprimerie
Les Editions Machines

2000 exemplaires imprimés

Distribution
SAPRESS

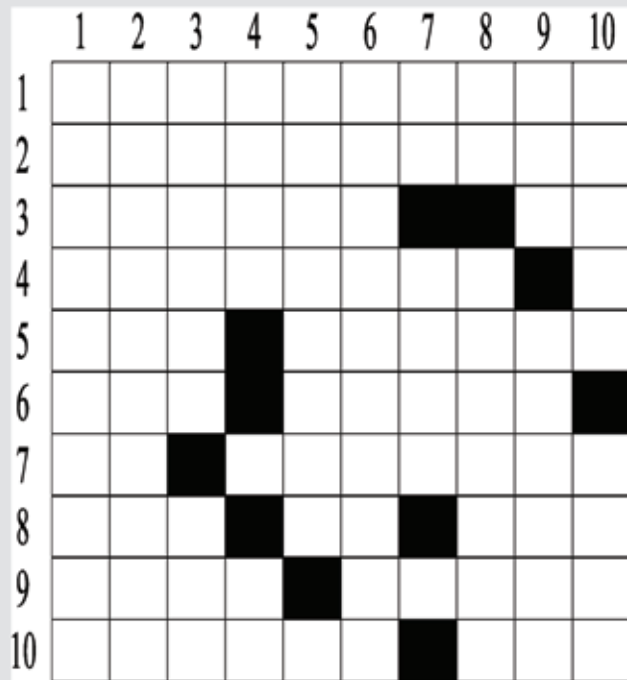
Dossier DE PRESSE 130/64

 Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés



HORIZONTALEMENT

- 1- Organe éliminateur
- 2- Punaises d'eau
- 3- Dessiner - En les
- 4- Pas souvent
- 5- Lie brouillée - Peuple d'Europe
- 6- Cheville - Déclarations
- 7- Forme d'en - Taure
- 8- Précis - Patron- Niais
- 9- Mariés - Sifflera
- 10- Elle fait la proue - Manche

VERTICALEMENT

- 1- Cultivée
- 2- Sur le plan intellectuel
- 3- Pinnipède - Au stand
- 4- Fête - Possessif
- 5- Jambières grecques
- 6- Pistachier aromatique
- 7- Vieille langue - Sains Philippe
- 8- Fin de forme - Nattes
- 9- Brame - Egoutté
- 10- Crochets - Bilan

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	N	E	U	T	R	A	L	I	T	E
2	A	S	S	I	E	G	E		E	V
3	R	E		N		E	G	A	L	E
4	C	R	A	T	E	R	E	S		N
5	O	I	S	E		A	R	E	N	E
6	T	N		R	A	T	E		O	M
7	I	E	N	A		E	T	A	I	E
8	Q		A	I	R		E		E	N
9	U	N	I	T	E	S		O	N	T
10	E	O	N		A	M	A	N	T	S

Grilles de sudoku

Facile

		9		6	8		4		
8				1					
4	2	1	7	8	5		9		
				9		2			
9	1		2		7		4	6	
		5		6					
	8		9	7	3	4	2	5	
				5				7	
7		2	6			3			

Difficile

	4		6	1				7	
9	7				4				
				8		3	1		
	5	7	8						
2								6	
					9	8	5		
	6	2		9					
			3				9	1	
1				7	2		6		

Moyen

					8	7			
9	2		5						
		5			9	2	6	8	
3	1	9	6						
	4			8			7		
				7	1	9		4	
8	5	3	1			4			
				2		8		9	
		6	8						

Expert

			2				8		
6	9			8	2		4		
		3				6			
			7			8		1	
			8		4				
1	8			5					
		1				3			
3	2	4				1		6	
	4			7					

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	3	1	4	5	9	2	6	7	
6	4	7	8	2	1	3	5	9	
9	2	5	7	6	3	8	4	1	
4	7	3	6	9	2	5	1	8	
5	9	8	3	1	7	6	2	4	
2	1	6	5	4	8	7	9	3	
3	5	9	2	7	4	1	8	6	
7	6	4	1	8	5	9	3	2	
1	8	2	9	3	6	4	7	5	

Difficile

2	5	6	1	4	3	9	7	8	
8	7	3	2	5	9	4	1	6	
4	1	9	7	8	6	3	5	2	
9	8	2	3	7	4	1	6	5	
3	4	1	5	6	2	7	8	9	
5	6	7	9	1	8	2	4	3	
6	9	8	4	2	1	5	3	7	
1	2	5	6	3	7	8	9	4	
7	3	4	8	9	5	6	2	1	

Moyen

2	6	4	1	8	7	5	3	9	
8	1	3	6	5	9	7	4	2	
7	5	9	2	3	4	8	1	6	
5	3	7	4	9	8	6	2	1	
4	2	1	7	6	3	9	8	5	
6	9	8	5	2	1	3	7	4	
1	4	5	3	7	6	2	9	8	
9	7	2	8	4	5	1	6	3	
3	8	6	9	1	2	4	5	7	

Expert

6	8	5	1	2	9	3	4	7	
3	1	7	6	8	4	9	2	5	
4	2	9	3	5	7	6	8	1	
2	5	6	4	7	3	8	1	9	
7	4	3	9	1	8	2	5	6	
1	9	8	2	6	5	7	3	4	
9	3	1	7	4	2	5	6	8	
5	7	4	8	3	6	1	9	2	
8	6	2	5	9	1	4	7	3	

Economie

Casablanca accueille le DiaspoBoost Summit Africa 2026

Le DiaspoBoost Summit Africa 2026, un sommet international consacré au rôle des diasporas dans le développement économique du continent africain, la promotion de l'investissement productif et le renforcement de la coopération Sud-Sud, se tiendra les 16 et 17 avril 2026, à Casablanca.

Placée sous le thème "Diaspora & Développement : le modèle marocain", cette édition réunira des représentants institutionnels du Royaume du Maroc, du Royaume de Belgique et de la République démocratique du Congo, aux côtés d'investisseurs, d'entrepreneurs, d'experts et d'acteurs économiques engagés dans des dynamiques d'innovation, de financement et de coopération, indique un communiqué des organisateurs.

Le sommet abordera notamment les enjeux liés à l'investissement, à l'entrepreneuriat, à la fiscalité, à l'innovation, à la formation et à la coopération économique africaine. Il donnera également lieu au lancement d'un comité de suivi opérationnel des projets entre le Maroc et la République démocratique du Congo, avec l'ambition de favoriser l'émergence de partenariats concrets entre institutions, entreprises, investisseurs et diasporas, rapporte la MAP.

A travers des panels thématiques, des ateliers sectoriels et des rencontres B2B, DiaspoBoost Summit Africa 2026 entend renforcer les passerelles économiques entre l'Afrique et ses diasporas, en s'appuyant sur le Maroc comme plateforme de dialogue, d'investissement et de coopération continentale.

DiaspoBoost s'adresse à l'ensemble des acteurs engagés dans la dynamique diasporique, notamment les entrepreneurs africains installés à l'étranger et désireux d'investir ou de s'implanter durablement dans leur pays d'origine; les jeunes leaders et porteurs de projets innovants en quête de réseaux et d'opportunités concrètes; les femmes de la diaspora souhaitant renforcer leur autonomie économique et leur leadership; les institutions publiques et privées intéressées par les mécanismes d'accompagnement des diasporas; ainsi que les artistes, chercheurs, intellectuels et experts culturels participant à la transmission des savoirs et des identités, et à la construction d'un avenir commun entre l'Afrique et ses diasporas à travers des coopérations concrètes, durables et inclusives.

Plus qu'un simple forum, DiaspoBoost se veut une plateforme d'action et de convergence entre les acteurs publics et privés, les entrepreneurs, les jeunes leaders, les chercheurs, les artistes et les institutions.

Secteur du Halal

Un levier fondamental de développement et de résilience économique



Latifa El Bouabdellaoui, DG du Centre Islamique pour le Développement du Commerce (CIDC)

L'économie du Halal constitue un levier fondamental de développement et de résilience économique pour les pays membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI), a affirmé, lundi à Rabat, la directrice générale du Centre islamique pour le développement du commerce (CIDC), Latifa El Bouabdellaoui.

"Les indicateurs confirment que l'économie du Halal n'est plus un marché de niche, mais bien un levier fondamental de développement économique pour nos pays membres", a dit Mme El Bouabdellaoui à l'occasion du lancement du nouveau rapport du CIDC sur le secteur du Halal.

Parallèlement, la DG du CIDC a noté que le marché mondial du Halal fait preuve d'une résilience remarquable face aux défis mondiaux. "Les dépenses des consommateurs musulmans, estimées actuellement à 2,4 trillions de dollars, devraient atteindre 3,1 trillions de dollars d'ici 2027, portées par une croissance annuelle solide de

7,3%, tandis que les investissements annoncés dans le secteur ont dépassé 54,5 milliards de dollars en 2023", a-t-elle précisé.

Mme El Bouabdellaoui a relevé que malgré des exportations des pays de l'OCI s'élevant à 344 milliards de dollars, le secteur fait encore face à un déficit commercial structurel dépassant 59 milliards de dollars en 2022, en raison d'importations massives de 403,5 milliards de dollars, rapporte la MAP.

Pour transformer le secteur du Halal en véritable moteur de changement structurel, la DG du CIDC a préconisé l'adoption de stratégies nationales glo-

bales qui doivent inclure l'harmonisation des cadres juridiques de certification, l'amélioration de la qualité des données de marché, le renforcement des capacités et l'implication accrue du secteur privé et des institutions financières régionales dans le financement de projets durables.

De son côté, Rafiuddin Shikoh, représentant de DinarStandard (Malaisie), a souligné l'importance cruciale de l'industrie Halal, particulièrement dans le contexte économique difficile que traversent actuellement les pays de l'OCI, la qualifiant d'opportunité unique pour les gouvernements et les décideurs économiques.

Abordant les évolutions régionales, notamment dans l'écosystème du Conseil de coopération du Golfe (CCG), M. Shikoh a relevé que les échanges commerciaux mondiaux du Halal pourraient être influencés par le contexte actuel. Il a, en parallèle, mis en avant la solidité des fondamentaux du marché, estimant que la demande

resterait soutenue et que les perspectives de croissance demeurent intactes.

Une industrie de 2 milliards de consommateurs au cœur des enjeux mondiaux

D'après M. Shikoh, cette résilience s'explique par un socle démographique puissant comptant plus de 2 milliards de consommateurs de produits Halal à travers le monde.

Publié tous les deux ans depuis 2022, ce rapport offre des analyses approfondies sur les tendances du secteur via six piliers majeurs de l'économie Halal, à savoir "l'alimentation", "l'industrie pharmaceutique", "les cosmétiques", "la mode", "le tourisme familial" et "les médias et divertissements".

L'édition 2025 se distingue par un indice actualisé, outil clé pour évaluer les performances des Etats membres et identifier les opportunités de croissance sur le marché mondial.

Une croissance annuelle de 7,3% attendue à l'horizon 2027

Le dirham s'apprécie de 0,2% face à l'euro entre février et mars 2026

Le dirham s'est apprécié de 0,2% vis-à-vis de l'euro entre les mois de février et mars 2026, ressort-il de la récente Revue mensuelle de la conjoncture économique, monétaire et financière de Bank Al-Maghrib (BAM). Face au dollar américain, la monnaie nationale s'est dépréciée de 2%, fait savoir la Banque centrale qui n'a tenu aucune séance d'adjudications de devises depuis décembre 2021.

Au niveau du marché interbancaire, le volume des échanges de devises contre dirham s'est situé à 24,5 milliards de dirhams (MMDH) en février 2026, en baisse

de 44,3% d'une année à l'autre, précise la même source.

S'agissant des opérations des banques avec la clientèle, leur volume s'est chiffré en février à 34,4 MMDH pour les achats au comptant et à 14,1 MMDH pour ceux à terme, contre respectivement 31,8 MMDH et 17,6 MMDH le même mois de l'année précédente.

Quant aux ventes, elles ont porté sur des montants de 33,9 MMDH pour celles au comptant et de 2 MMDH pour celles à terme, après 31,8 MMDH et 4 MMDH respectivement.

Pêche : plus de 3,11 MMDH de produits commercialisés à fin mars

Les produits commercialisés de la pêche côtière et artisanale ont atteint, en termes de valeur, plus de 3,11 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars 2026, en baisse de 3% comparativement à la même période de l'année écoulée, selon l'Office national des pêches (ONP).

Le poids de ces produits s'est établi à 89.895 tonnes (T), en repli de 34% par rapport à fin mars 2025, indique l'ONP dans son récent rapport sur les statistiques de la pêche côtière et artisanale au Maroc.

Par espèce, les valeurs des céphalopodes et des crustacés ont augmenté respectivement de 8% et 6%, tandis que celle des algues a baissé de 24% en un an. En revanche, les co-

quillages, les poissons pélagiques et le poisson blanc ont subi des pertes respectives de 56%, 43% et 15%.

En termes de poids, l'ONP fait état d'une hausse des algues (+17% à 913 T), des céphalopodes (+3% à 25.841 T) et des crustacés (9% à 1.718 T), ainsi que d'un recul des coquillages (-56% à 19 T), des poissons pélagiques (-49% à 41.237 T), du poisson blanc (-30% à 20.167 T).

Par ports, un total de 4.460 T de produits de la pêche côtière et artisanale a été débarqué dans les entrées portuaires méditerranéennes à fin mars 2026, en baisse de 4% comparativement à la même période un an auparavant. En valeur, ces ports ont reculé de 15% à plus de 208,50 millions de dirhams.

TGR : Un excédent budgétaire de 6,5 MMDH à fin mars

La situation des charges et ressources du Trésor dégage un excédent budgétaire de 6,5 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars 2026, contre 5,9 MMDH un an auparavant, selon la Trésorerie Générale du Royaume (TGR).

Ce déficit tient compte d'un solde positif de 21,2 MMDH dégage par les comptes spéciaux du Trésor (CST) et les services de l'Etat gérés de manière autonome (SEGMA), précise la TGR dans son récent Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP).

D'après la même source, les recettes ordinaires brutes se sont établies à 123,42 MMDH contre 113,9 MMDH à fin mars 2025, en hausse de 8,3%. Cette évolution s'explique par l'augmentation des impôts directs de 9,8%, des impôts indirects de 9,3%, des droits d'enregistrement et de timbre de 9,6% et par la baisse des droits de douane de 2,1% et des recettes non fiscales de 1,8%.

Concernant les dépenses ordinaires, elles ont augmenté de 4,9% à 108,33 MMDH provenant de la

hausse de 1,9% des dépenses de biens et services, de 8,7% des charges en intérêts de la dette, du recul des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux de 1,4%, rapporte la MAP.

Sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, le solde ordinaire enregistré à fin mars 2026 a été

positif de 15,09 MMDH contre un solde ordinaire positif de 10,7 MMDH un an auparavant.

S'agissant des dépenses émises au titre du budget général, elles se sont chiffrées à 151,96 MMDH à fin mars 2026, en hausse de 6% par rapport à leur niveau à fin mars 2025, en raison de l'augmentation de 4,5% des dépenses de fonctionnement, de 6,4% des dépenses d'investissement et de 11,7% des charges de la dette budgétisée.

Par ailleurs, les recettes des CST ont atteint 67,7 MMDH. Ce montant englobe les versements effectués à partir du chapitre des charges communes.

Les dépenses émises ont été de 47,3 MMDH. Elles intègrent la part des CST au titre des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux pour 2,5 MMDH. Le solde de l'ensemble des comptes spéciaux du Trésor s'élève à 20,4 MMDH.

Quant aux SEGMA, leurs recettes ont atteint 737 millions de dirhams (MDH) contre 608 MDH à fin mars 2025.



Douanes : Les recettes nettes en hausse de 7,1% à fin mars

Les recettes douanières nettes ont atteint 23,52 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars, en hausse de 7,1%, comparativement à la même période un an auparavant, selon la Trésorerie Générale du Royaume (TGR). Ces recettes, qui proviennent des droits de douane, de la Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à l'importation et de la Taxe intérieure sur la consommation (TIC) sur les produits énergétiques, tiennent compte de remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, précise la TGR dans son récent Bulletin mensuel de statistiques des finances publiques (BMSFP).

Pour leur part, les recettes douanières brutes ont été de 27,19 MMDH à fin mars contre 21,95 MMDH un an auparavant, en hausse de 7,3% par rapport à leur niveau à fin mars 2025, poursuit la même source.

Les recettes nettes des droits de douane réalisées à fin mars ont atteint 3,72 MMDH contre 3,8 MMDH un an auparavant, soit une diminution de 2,1%.

Aéroport Marrakech-Menara : Hausse de plus de 10% du trafic des passagers à fin février

L'aéroport international de Marrakech-Menara a enregistré, à fin février 2026, une hausse de 10,40% du trafic des passagers par rapport à la même période de 2025, selon les données de l'Office national des aéroports (ONDA). Cette plateforme aéroportuaire a accueilli 1.769.912 passagers durant les deux premiers mois de l'année en cours, contre 1.603.193 voyageurs à fin février 2025, précise l'ONDA dans ses statistiques relatives au trafic aérien pour le mois de février 2026.

La ventilation du trafic aérien des

passagers entre vols nationaux et internationaux au titre des deux premiers mois de l'année en cours, comparativement à fin février 2025, fait ressortir que l'aéroport international de Marrakech Menara a accueilli 1.700.720 voyageurs sur les vols internationaux (+9,76%) et 69.192 passagers sur les vols nationaux (+28,98%).

Pour le seul mois de février, cet aéroport international a accueilli 899.058 passagers (+7,44%), contre 836.792 voyageurs à la même période de 2025, relève l'ONDA.

S'agissant du Top 5 des routes aé-

riennes internationales en février dernier, la ligne Marrakech-Paris-Orly arrive en tête avec 65.475 voyageurs et une part de 2,61%, suivie de la ligne Mohammed V-Jeddah (53.104 voyageurs et une part de 2,12%), Mohammed V-Paris-Orly (49.082 passagers et une part de 1,90%), Marrakech-Londres-GATW (45.323 passagers et une part de 1,81%) et Marrakech-Paris-CDG (40.101 voyageurs et une part de 1,60%), rapporte la MAP.

Cette performance confirme le dynamisme du trafic aérien au niveau de la plateforme aéroportuaire de Marra-

kech-Menara, l'une des principales portes d'entrée touristiques du Royaume. Les aéroports du Maroc ont enregistré un volume de trafic commercial de 5.909.802 passagers à fin février 2026, en croissance de 7,91% par rapport à la même période un an auparavant, selon l'ONDA.

La ventilation du trafic aérien des passagers entre vols nationaux et internationaux à fin février 2026 fait ressortir que les aéroports du Royaume ont accueilli 5.308.935 voyageurs sur les vols internationaux (+8,18%) et 600.867 passagers sur les vols nationaux (+5,60%).

Abdelhadi Anebarou derrière "El Mardi"

Un sitcom à l'âme marocaine

Le réalisateur Abdelhadi Anebarou a exprimé, dans le tournage de la série ramadanesque "El Mardi", une volonté affirmée de proposer un sitcom profondément enraciné dans l'identité marocaine, porté par une vision réaliste, et incarné par un mélange harmonieux de générations de comédiens.

Le réalisateur marocain, installé au Canada, semble naturellement attiré par la comédie de situation, en tant que mode d'expression qui naît du réel, convoque la mémoire individuelle et collective, et se nourrit des espaces intimes du quotidien des Marocains et de leurs relations de tous les jours.

Il en mesure pleinement les exigences : un rythme d'une grande précision, une sensibilité artistique élevée. Ici, il ne s'agit pas d'une course contre la montre pour provoquer le rire, mais d'une construction dramatique rigoureuse et d'une mise en scène maîtrisée, appuyées par une écriture consciente.

Et pour cause : le moindre mot de travers impose de reprendre la scène depuis le début. C'est un genre qui exige un respect strict du texte, car le rire n'est pas une finalité permanente, mais un processus intégré à une trame narrative qui porte des messages très sérieux.

Dans un entretien à la MAP, Abdelhadi Anebarou, réalisateur de la série récemment primée au Festival du théâtre télévisuel de Meknès comme meilleure série comique, exprime sa satisfaction de collaborer avec des partenaires capables de capter les contours de la vie sociale marocaine à travers une approche soignée, plaçant le spectateur au cœur de situations finement écrites, loin de la facilité et de la caricature.

La série "El Mardi", en tête des audiences sur la chaîne Al Aoula durant le Ramadan 2026, est le fruit d'une maturation lente et réfléchie, portée par ses créateurs (producteur, scénariste et réalisateur) autour d'une ambition claire : offrir une comédie originale, exigeante et compétitive dans un paysage audiovisuel très concurrentiel durant le mois sacré.

L'accord s'est construit autour de récits profondément ancrés dans l'identité marocaine et de valeurs sociales authen-



tiques : vivre-ensemble, voisinage, solidarité et affection même au cœur des conflits du quotidien, "ces valeurs qui nous accompagnent au pays comme à l'étranger", souligne Anebarou.

Mais quel style de mise en scène pour traduire cette vision ? Le réalisateur privilégie une approche simple et réaliste, sans effets ostentatoires ni surenchère visuelle. Cela se reflète dans la mise en scène des situations, l'éclairage, le cadrage, les costumes et les décors. L'objectif est de supprimer toute barrière avec le spectateur afin de l'immerger totalement dans l'univers social de l'histoire.

Anebarou évoque à ce titre des expériences antérieures telles que "Lalla Fatima", "Aïlat Ssi Mabrouk" ou encore "Dar Lwaratha", dont le point commun est la valorisation de détails du quotidien des quartiers populaires marocains, renforçant la crédibilité des représentations sociales.

Dans "El Mardi", par exemple, des scènes se déroulent dans les escaliers d'immeubles, lieux de rencontres et d'échanges entre voisins.

Autre signature du réalisateur : éviter le format classique du sitcom. Il adopte une approche dynamique qui

exige un travail technique minutieux sur le mouvement de la caméra, les dialogues et la mise en espace, afin de renforcer l'immersion du spectateur dans le temps, le lieu et l'action.

Anebarou se fait un motif de fierté de diriger un casting mêlant jeunes talents de la comédie, comme les acteurs principaux Haytham Miftah et Oussama Ramzi, et figures confirmées telles que Hasna Tamtaoui, Khadija Adly, Meryem Zaïmi, Adil Abatourab, Sandia Tajdin, entre autres.

En tant que nouveau venu sur la scène audiovisuelle marocaine, il savait qu'il n'était pas évident de travailler avec des acteurs déjà établis et peu familiers de son parcours. Ce fut une relation d'abord faite de découverte et d'aventure.

Mais après les premières lectures et les échanges de vision, une confiance s'est installée. "Le professionnalisme est essentiel pour construire une relation de confiance et une dynamique positive qui libère les énergies des partenaires du projet", affirme-t-il.

Entre expériences au Maroc et à l'étranger, Anebarou se montre optimiste quant à l'avenir de la création télévisuelle nationale. Il salue le retour à

l'authenticité culturelle et fait observer que l'imitation de modèles étrangers recule progressivement, la culture marocaine étant suffisamment riche pour être mise en valeur dans toute sa singularité esthétique et humaine.

"Nous sommes en train de créer une spécificité marocaine et un style comique à part entière", dira-t-il.

S'agissant de la saison ramadanesque, il souligne qu'elle constitue à la fois une opportunité de dynamisation de la production audiovisuelle et un espace de forte pression concurrentielle sur les équipes de création.

Pour le réalisateur, la consécration de "El Mardi" à Meknès revêt une signification particulière, tant il s'agit de sa première œuvre télévisuelle réalisée au Maroc, pays où tout a commencé en 2011 avec un premier court-métrage avant son départ au Canada.

Là-bas, il poursuit une formation à la production audiovisuelle à l'Institut André-Grasset, puis à la réalisation de films documentaires et de fiction à l'Institut national de l'image et du son, ainsi qu'à l'Université de Montréal.

Toujours tourné vers le long terme, Anebarou garde la caméra orientée vers le cinéma. Mais il suit une trajectoire méthodique avant de franchir pleinement ce cap : diversifier ses expériences entre films institutionnels, clips musicaux avec de grands artistes et productions publicitaires, afin de construire un profil de créateur polyvalent alliant vision artistique et maîtrise technique.

Dans ce parcours de maturation, plusieurs jalons marquants émergent : la réalisation du spectacle "Ain Sebaa" de Hassan El Fad à Montréal (2017), un clip pour la chanteuse Leïla Gouchi (2019), puis deux courts-métrages et un documentaire intitulé "Derrière les masques" (2024).

Il travaille actuellement sur une mini-série en français au Canada, réunissant des artistes marocains, ainsi que sur un projet de documentaire intitulé "Ederb" qui replongera la caméra au cœur du quartier où il a grandi. Une manière de témoigner que les racines demeurent un appel persistant, une mémoire que l'exil ne parvient jamais à estomper.

André Azoulay : Une nouvelle jeunesse pour le Musée d'Essaouira



La renaissance et la refondation du Musée Sidi Mohammed Ben Abdallah vont consolider et élargir le tissu des infrastructures culturelles et artistiques qui sont au cœur de la dynamique économique et sociale que connaît Essaouira, a déclaré, lundi à Rabat, M. André Azoulay, Président Fondateur de l'Association Essaouira Mogador.

S'exprimant aux côtés du ministre de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, Mohamed Mehdi Bensaid, du président de la Fondation nationale des musées, Mehdi Qotbi, et du président du Conseil communal d'Essaouira, Tarik Ottmani, M. Azoulay s'est félicité du partenariat qui réunit désormais ces trois institutions pour "donner une nouvelle jeunesse à ce Musée qui a longtemps été

l'institution culturelle de référence de la ville, avant de ne plus être que l'ombre de lui-même et de son glorieux passé".

L'école souirie des arts plastiques "fait florès au Maroc et dans le monde", a souligné M. Azoulay, en insistant sur la "légitimité et l'urgence de donner une adresse, un espace et une maison commune aux peintres, sculpteurs et photographes qui ont donné corps et réalité à la très riche créativité qui signe la singularité de l'école souirie des arts plastiques".

Une école "qui a depuis longtemps fait son entrée dans les grands musées occidentaux des arts contemporains et dans les collections des amateurs et des professionnels mécènes privés", a ajouté M. Azoulay, en rappelant l'expérience plus

que concluante des espaces souris "mémoires ou d'exposition qui se multiplient et qui connaissent aujourd'hui un succès qui ne se dément pas".

"Bayt Dakira inaugurée à Essaouira par SM le Roi Mohammed VI le 15 janvier 2020 en est la démonstration la plus éloquent et la plus spectaculaire avec 97.500 visiteurs en 2024 et un peu plus de 120.000 en 2025", a conclu M. Azoulay, en rappelant "l'ancrage volontariste de la dynamique souirie dans une synthèse qui a le talent d'additionner l'universalité des richesses de notre patrimoine, la diversité de nos cultures et l'immense potentiel de nos arts créatifs jamais en retard d'une mutation, voire d'une révolution technologique des marchés et des scènes mondiales de la culture et des arts".

Cinq projets sélectionnés pour participer au Marché international du film d'animation d'Annecy

Le Centre cinématographique marocain (CCM) a annoncé la sélection de 5 projets de films d'animation appelés à participer au Marché international du film d'animation d'Annecy, prévu du 23 au 26 juin 2026, dans le cadre de la 50e édition du Festival international du film d'animation d'Annecy.

A l'issue du processus de sélection, ont été retenus le court métrage "Fati la poule" de Ilias Khlif, le long métrage "Loucham" de Samia Zerrou, la série "Mini Maestro" de Yassine Lahrichi, le court métrage "Señor Braga" de Lamisse Khairat, et le long métrage "Ziryab- Strings Of Time" de Ghita Amrati, précise le CCM dans un communiqué.

Un appel à projets a été lancé à destination des professionnels marocains porteurs de projets en cinéma d'animation, afin d'identifier des projets prometteurs et de leur offrir une visibilité à l'international, à travers des sessions de présentation de projets "Pitch" organisées dans le cadre du Marché international du film d'animation, qui constitue l'un des rendez-vous majeurs de l'industrie mondiale du cinéma d'animation, indique la même source.

A la clôture des candidatures, 25 projets ont été enregistrés, couvrant des longs métrages, des courts métrages ainsi que des séries, tous conformes aux conditions de participation. Ces projets ont été examinés en vue de sélectionner ceux qui représenteront le Maroc lors de cet événement.

L'évaluation et la sélection ont été



confiées à un comité composé de professionnels reconnus du secteur, comprenant Sofia Khyari, réalisatrice, productrice et distributrice spécialisée en cinéma d'animation, Mohamed Beyoud, chargé de l'audiovisuel et du cinéma à l'Institut français du Maroc, et ancien directeur artistique du Festival international du cinéma d'animation de Meknès, et Tariq Khalami, représentant du CCM.

Les porteurs des projets sélectionnés auront l'opportunité de présenter

leurs travaux devant des professionnels internationaux spécialisés, lors d'une session de présentation Pitch dédiée aux projets marocains.

A travers cette initiative, le CCM poursuit son engagement en faveur du développement du cinéma d'animation national, en accompagnant les talents et en facilitant leur accès aux plateformes internationales de création, de production et de diffusion, conclut le communiqué.

Bouillon de culture

Musique

La cérémonie d'ouverture de la 4e édition du Festival marocain de la musique andalouse se tiendra le 15 mai à Casablanca avec deux programmes artistiques.

Le premier sera animé par l'Orchestre andalou de Tétouan, dirigé par l'artiste Fahd Benkiran, accompagné des ténors Hakim (Espagne) et Bilal El Haouaj, proposant un répertoire de pièces musicales allant des ouvertures instrumentales aux célèbres extraits de la noubat.

Quant au second, il réunira l'Orchestre andalou, dirigé par Amine Debbi, l'artiste Haj Mohamed Bajeddoub ainsi que la chanteuse Bahaa Ronda.

Patrimoine

La 15e édition des "Journées du patrimoine de Casablanca" accueillera le Salon du livre et des créateurs, du 16 au 19 avril.

La place Rachidi abritera un programme ouvert à tous, proposant diverses activités culturelles, notamment de la musique, des lectures et des créations, "où la ville raconte son histoire autrement".

Festival

La Faculté des lettres et des sciences humaines de Rabat, relevant de l'Université Mohammed V de Rabat organisera la 2e édition du "Festival national du film universitaire", du 20 au 22 mai prochain.

Selon les organisateurs, ce festival, véritable plateforme estudiantine, se veut une manifestation artistique et académique spécialisée animée par la conviction que l'étudiant est au cœur de la production du savoir et de la création artistique.

Le festival vise à fournir un cadre académique permettant aux étudiants de présenter leurs réalisations cinématographiques et de discuter de leurs projets artistiques, dans un contexte alliant liberté de création et rigueur de la recherche scientifique.

"Mon père n'est pas mort" d'Adil El Fadili, primé au Festival du cinéma et de la migration

Le film "Mon père n'est pas mort" du réalisateur Adil El Fadili a été doublement récompensé lors de la 6e édition du Festival international du cinéma et de la migration d'Utrecht, décrochant à la fois le Grand Prix et le Prix du jury.

Ce long-métrage raconte l'histoire de Malik, un jeune garçon vivant avec son père Mehdi dans une fête foraine. Leur quotidien est bouleversé lorsque Mehdi offre à son fils cinq toiles mystérieuses et fascinantes. Leur vie bascule tragiquement à la disparition soudaine et inexplicable du père. Face à cela, Malik se lance dans une quête effrénée pour retrouver son papa, aidé par la communauté des forains.

Pour sa part, le film "Casablanca-Dakar" d'Ahmed Boulane a remporté le prix du scénario, tandis que le prix de la réalisation a été attribué ex æquo à "Un cadavre sur le rivage" de Mohammed Fauzi (Akssel) et "Empreintes du vent" de Layla

Triqui. Ce palmarès a été dévoilé par le jury du festival, composé notamment de l'actrice Kholoud El Battoui et de la réalisatrice Malika Zairi, lors de la cérémonie de clôture tenue dimanche soir, en présence de professionnels du cinéma venus du Maroc ainsi que de plusieurs pays européens et arabes. Dans son discours de clôture, le directeur du festival, Benyounes Bahkani, a indiqué que cette manifestation vise à consolider une dynamique culturelle et artistique au sein de la communauté marocaine établie à l'étranger, en favorisant les échanges entre passionnés de cinéma et en créant un espace de dialogue et de partage culturel. Il a également mis en avant le rôle du festival comme plateforme de valorisation de la richesse de la création cinématographique marocaine.

M. Bahkani a ajouté que les œuvres présentées lors de cette édition se distinguent par leur qualité artistique et leur ca-

pacité à aborder des enjeux humains et sociaux contemporains, ce qui a contribué à enrichir les échanges tenus le long du festival sur le rôle du cinéma dans la lecture des transformations sociales.

Lors de cette édition, le Festival international du cinéma et de la migration d'Utrecht a rendu un hommage appuyé au réalisateur Ahmed Boulane et à l'actrice Kholoud El Battoui, en reconnaissance de leurs riches parcours artistiques et contribution au cinéma marocain.

Organisé par la fondation "Tawasol" pour la culture et les médias, cet événement cinématographique consacre le rôle du 7ème art comme vecteur de dialogue interculturel, à travers une programmation éclectique de films qui explorent les dimensions humaines, sociales et culturelles de la migration.

Les œuvres retenues pour la compétition officielle de cette édition abordaient les

thématiques migratoires et les mutations sociales qui en découlent, offrant au public marocain et étranger une immersion dans des récits pluriels et des expériences humaines diverses, marquées par des trajectoires et des identités en mouvement.

Le programme de cette édition (10 au 12 avril) comprenait une série de conférences et de rencontres axées sur des questions culturelles d'actualité, telles que l'industrie cinématographique dans les diasporas, animées par des experts et des spécialistes du Maroc, d'Europe et du monde arabe.

Le Festival du cinéma et de la migration d'Utrecht vise à mettre en valeur la richesse de la production marocaine et à en assurer la promotion aux Pays-Bas, à travers la projection d'œuvres récentes qui interrogent les dynamiques contemporaines de la migration et leurs implications humaines et sociales.

Livre

Et moi aussi, je m'écrie : « Tu souffres, tu souffres... », mais tu passes, tu fuis : tu t'apaises ou tu t'endors. Un rayon de la lune dissipe tes nuages, la moindre étoile qui brille derrière ton linceul semble rire de ta misère et te réduire au silence. Il me semble parfois voir ton spectre tomber dans une rafale, comme une aigle immense dont les ailes couvriraient toute la mer et dont le dernier cri s'éteindrait au sein des flots, et je vois que tu es vaincu : vaincu comme moi, faible comme moi, terrassé comme moi. Le ciel s'éclaire et s'illumine des feux de la joie, et une sorte de terreur stupide s'empare de moi aussi. Prométhée, Prométhée, est-ce toi, toi qui voulais affranchir l'homme des liens de la fatalité ? Est-ce toi qui, brisé par un Dieu jaloux, et dévoré par ta bile incurable, retombes épuisé sur ton rocher, sans avoir pu délivrer ni l'homme, ni toi son seul ami, son père, son vrai Dieu peut-être ? Les hommes t'ont donné mille noms symboliques : audace, désespoir, délire, rébellion, malédiction. Ceux-ci t'ont appelé Satan, ceux-là crime : moi je t'appelle désir.

« Moi, sibylle, sibylle désolée ; moi, esprit des temps anciens, enfermé dans un cerveau rebelle à l'inspiration divine, lyre brisée, instrument muet dont les vivants d'aujourd'hui ne comprendraient plus les sons, mais au sein duquel murmure comprimée l'harmonie éternelle ! moi, prêtresse de la mort, qui sens bien avoir été déjà pythie, avoir déjà pleuré, déjà parlé ; mais qui ne me souviens pas, qui ne sais pas, hélas ! ce qu'il faudrait dire pour guérir ! Oui, oui, je me souviens des antres de la vérité et des délires de la révélation ; mais le mot de la destinée humaine, je l'ai oublié ; mais le talisman de la délivrance, je l'ai perdu. Et pourtant, j'ai vu beaucoup de choses ; et quand la souffrance me presse, quand l'indignation me dévore, quand je sens Prométhée s'agiter dans mon sein et battre de ses grandes ailes la pierre où il est scellé, quand l'enfer grouille sous moi comme un volcan prêt à m'engloutir, quand les esprits de la mer viennent pleurer à mes pieds, et ceux de l'air frémir sur mon front... oh ! alors, en proie à un délire sans nom, à un désespoir sans borne, j'appelle le maître et l'ami inconnu qui pourrait éclairer mon esprit et délier ma langue... mais je flotte dans les ténèbres, et mes bras fatigués n'embrassent que des ombres trompeuses. Ô vérité, vérité ! pour te trouver je suis descendue dans des abîmes dont la seule vue donnait le vertige de la peur aux hommes les plus braves. J'ai suivi Dante et Virgile dans les sept cercles du rêve magique. J'ai suivi Curlius dans le gouffre qui s'est refermé sur lui ; j'ai suivi Régulus dans son hideux supplice ;



j'ai laissé partout ma chair et mon sang ; j'ai suivi Madeleine au pied de la croix, et mon front a été inondé du sang du Christ et des larmes de Marie. J'ai tout cherché, tout souffert, tout cru, tout accepté. Je me suis agenouillée devant tous les gibets, consumée sur tous les bûchers, prosternée devant tous les autels. J'ai demandé à l'amour ses joies, à la foi ses mystères, à la douleur ses mérites. Je me suis offerte à Dieu sous toutes les formes ; j'ai sondé mon propre cœur avec férocité, je l'ai arraché de ma poitrine pour l'examiner, je l'ai déchiré en mille pièces, je l'ai traversé de mille poignards pour le connaître. J'en ai offert les lambeaux à tous les dieux supérieurs et inférieurs. J'ai évoqué tous les spectres, j'ai lutté avec tous les démons, j'ai supplié tous les saints et tous les anges, j'ai sacrifié à toutes les passions. Vérité ! vérité ! tu ne t'es pas révélée, depuis dix mille ans je te cherche et je ne t'ai pas trouvée !

« Et depuis dix mille ans, pour toute réponse à mes cris, pour tout soulagement à mon agonie, j'entends planer sur cette terre maudite le sanglot désespéré du désir impuissant ! Depuis dix mille ans je t'ai sentie dans mon cœur sans pouvoir te traduire à mon intelligence, sans pouvoir trouver la formule terrible qui te révélerait au monde et qui te ferait régner sur la terre et

dans les cieux. Depuis dix mille ans j'ai crié dans l'infini : Vérité, vérité ! Depuis dix mille ans, l'infini me répond : Désir, désir ! Ô Sibylle désolée, ô muette pythie, brise donc ta tête aux rochers de ton antre, et mêle ton sang fumant de rage à l'écume de la mer ; car tu crois avoir possédé le Verbe tout-puissant, et depuis dix mille ans tu le cherches en vain. »

Comme elle parlait encore, Trenmor sentit la main brûlante de Lélia se glacer tout à coup dans la sienne. Puis elle se leva comme si elle allait se précipiter. Trenmor, épouvanté, la retint dans ses bras. Elle retomba raide sur le rocher : elle avait cessé de vivre.

Lélia avait toujours vécu sous un beau ciel, elle haïssait les contrées que le soleil n'éclaire pas largement. Le froid l'avait tuée avec promptitude, comme s'il eût voulu seconder les desseins de ses ennemis. La coterie qui l'avait perdue était déjà tombée ; une autre coterie remplaça celle-là, et voulut humilier sa rivale en réhabilitant la mémoire de ceux qu'elle avait abattus. On fit des obsèques magnifiques au cardinal, et l'on rapporta au monastère des Camaldules les cendres de l'abbesse, qu'on honora comme une sainte et comme une martyre. Lélia fut ensevelie dans la cimetière, et l'on permit à Trenmor d'élever une tombe à Sténio sur la

rive opposée, près de la cellule délaissée de l'ermite, là où l'on avait fait transporter les restes du poète après les avoir expulsés du monastère.

Un soir Trenmor, ayant terminé les funérailles de ses deux amis, descendit lentement sur les rives du lac. La lune, en se levant, jetait un rayon oblique sur ces deux tombes blanches que le lac séparait. Des météores s'élevèrent comme de coutume sur la surface brumeuse de l'eau. Trenmor contempla tristement leur pâle éclat et leur danse mélancolique. Il en remarqua deux qui, venus des deux rives opposées, se joignirent, se poursuivirent mutuellement, et restèrent ensemble toute la nuit, soit qu'ils vinssent se jouer dans les roseaux, soit qu'ils se laissassent glisser sur les flots tranquilles, soit qu'ils se tinsissent tremblants dans la brume comme deux lampes près de finir. Trenmor se laissa dominer par une idée superstitieuse et douce. Il passa la nuit entière à suivre de l'œil ces inséparables lumières qui se cherchaient et se suivaient comme deux âmes amoureuses. Deux ou trois fois elles vinrent près de lui, et il les nomma de deux noms chéris en versant des larmes comme un enfant.

Quand le jour parut, tous les météores s'éteignirent. Les deux flammes mystérieuses se tinrent quelque temps sur le milieu du lac, comme si elles eussent eu de la peine à se séparer ; puis elles furent chassées toutes deux en sens contraire, comme si elles allaient rejoindre chacune la tombe qu'elle habitait. Quand elles se furent effacées, Trenmor passa sa main sur son front comme pour en chasser le rêve affaiblissant d'une nuit de douleur et de tendresse. Il remonta vers la tombe de Sténio, et un instant il s'arrêta incertain.

« Que ferai-je sans vous dans la vie ? s'écria-t-il ; à qui serai-je utile ? à qui m'intéresserai-je ? À quoi me serviront ma sagesse et ma force si je n'ai plus d'amis à consoler et à soutenir ? Ne vaudrait-il pas mieux avoir une tombe au bord de cette eau si belle, auprès de ces deux tombes silencieuses ? Mais non, l'expiation n'est pas finie : Magnus vit peut-être encore, peut-être puis-je le guérir. D'ailleurs il y a partout des hommes qui luttent et qui souffrent, il y a partout des devoirs à remplir, une force à employer, une destinée à réaliser. »

Il salua de loin le marbre qui renfermait Lélia ; il baisa celui où dormait Sténio ; puis il regarda le soleil, ce flambeau qui devait éclairer ses journées de travail, ce phare éternel qui lui montrait la terre d'exil où il faut agir et marcher, l'immensité des cieux toujours accessibles à l'espoir des forts.

Il ramassa son bâton blanc et se remit en route.

(A suivre)



République du Maroc
Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Direction Provinciale El Fida Mers Sultan
Service des Affaires Administratives et Financières, des Communications, des Équipements et du Patrimoine

PROGRAMME PRÉVISIONNEL TRIENNAL

Maître d'ouvrage: La Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du Prélinaire et des Sports El Fida Mers Sultan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Casablanca-Settat (Adresse : 24, Rue de Rome, Casablanca – tél : 052285930/34)

Année budgétaire 2026

Le programme prévisionnel des marchés que la Direction Provinciale du Ministère de l'Éducation Nationale, du Prélinaire et des Sports El Fida Mers Sultan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation Casablanca-Settat (maître d'ouvrage) envisage de lancer pour les années budgétaires 2026, 2027 et 2028 est présenté ci-après :

a) Prestations de travaux

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BNOU ANABI	Les locaux de l'école primaire BNOU ANABI	450 000,00		Avril 2026	Réservé
2.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire AL MAZRAA G	Les locaux de l'école primaire AL MAZRAA G	411 960,00		Avril 2026	Réservé
3.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BNOU ALMOUATTAZ	Les locaux de l'école primaire BNOU ALMOUATTAZ	548 000,00		Avril 2026	Réservé
4.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire JAMILA GRABANA	Les locaux de l'école primaire JAMILA GRABANA	90 000,00		Avril 2026	Réservé
5.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ELKADI ANAD	Les locaux de l'école primaire ELKADI ANAD	329 820,00		Avril 2026	Réservé
6.	Travaux d'aménagement (1) De réhabilitation De l'école Primaire BNOU BA'TOUTA	Les locaux de l'école Primaire BNOU BA'TOUTA	540 000,00	Appel d'offres ouvert sur offres de prix	Avril 2026	Réservé
7.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire LAMIA	Les locaux de l'école primaire LAMIA	360 000,00		Avril 2026	Réservé
8.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire EL MAKDOSSI	Les locaux de l'école primaire EL MAKDOSSI	355 712,00		Avril 2026	Réservé
9.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ELBAROUCHI	Les locaux de l'école primaire ELBAROUCHI	99 500,00		Avril 2026	Réservé
10.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire FICH KANDOUNI	Les locaux de l'école primaire FICH KANDOUNI	775 274,00		Avril 2026	Réservé
11.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire BNOU ELALOUINE	Les locaux de l'école primaire BNOU ELALOUINE	432 620,00		Avril 2026	Réservé
12.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ELKADI ANAD	Les locaux de l'école primaire ELKADI ANAD	408 548,00		Avril 2026	Réservé
13.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ELKADI ANAD	Les locaux de l'école primaire ELKADI ANAD	134 358,00		Avril 2026	Réservé
14.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation de l'école primaire ELKADI ANAD	Les locaux de l'école primaire ELKADI ANAD	85 000,00		Avril 2026	Réservé
15.	Travaux d'aménagement de LYCEE COLLEGIAT ALMAHMOUD	Les locaux de LYCEE COLLEGIAT ALMAHMOUD	310 000,00		Avril 2026	Réservé
16.	Travaux d'aménagement de LYCEE COLLEGIAT MEREM FIMRYA	Les locaux de LYCEE COLLEGIAT MEREM FIMRYA	756 384,00		Avril 2026	Réservé
17.	Travaux d'aménagement de LYCEE COLLEGIAT ALGHADALI	Les locaux de LYCEE COLLEGIAT ALGHADALI	480 000,00	Appel d'offres ouvert sur offres de prix	Avril 2026	Réservé
18.	Travaux d'aménagement de LYCEE COLLEGIAT ALKANDOURSE	Les locaux de LYCEE COLLEGIAT ALKANDOURSE	600 000,00		Avril 2026	Réservé
19.	Travaux d'aménagement de LYCEE COLLEGIAT ALKANDOURSE	Les locaux de LYCEE COLLEGIAT ALKANDOURSE	780 000,00		Avril 2026	Réservé
20.	Travaux d'aménagement de LYCEE COLLEGIAT LE PRINCE MOULAY RACHID	Les locaux de LYCEE COLLEGIAT LE PRINCE MOULAY RACHID	300 000,00		Avril 2026	Réservé

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes 2027 et 2028.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1.	BTS DU LYCEE TECHNIQUE ALKANDOURSE	Les locaux du LYCEE TECHNIQUE ALKANDOURSE
2.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Oum Al Barine	Les locaux du lycée qualifiant Oum Al Barine
3.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial Mohamed Chah	Les locaux du lycée collégial Mohamed Chah
4.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial Imam Ali	Les locaux du lycée collégial Imam Ali

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Fatima Zahra (Dépense tranchée)	Les locaux du lycée qualifiant Fatima Zahra
2.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Bir Anzarane	Les locaux du lycée qualifiant Bir Anzarane
3.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial YOUSSEF BEN TACHFINE	Les locaux du lycée collégial YOUSSEF BEN TACHFINE
4.	Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Al Baklani	Les locaux du lycée qualifiant Al Baklani

b) Prestations d'approvisionnement en fournitures

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication
1.	Achat des fournitures de bureau, produits d'impression et fournitures informatiques	Le siège de la direction provinciale El Fida Mers Sultan et les établissements scolaires y dépendant	250 000,00	Appel d'offres ouvert sur offres de prix	septembre 2026
2.	Achat des fournitures d'enseignement	Les établissements scolaires relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	100 000,00	Appel d'offres ouvert sur offres de prix	septembre 2026
3.	Achat des photocopies	Les établissements scolaires relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	90 000,00	Appel d'offres ouvert sur offres de prix	septembre 2026

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes 2027 et 2028.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1.	Achat des fournitures de bureau, produits d'impression et fournitures informatiques	Le siège de la direction provinciale El Fida Mers Sultan et les établissements scolaires y dépendant
2.	Achat des fournitures d'enseignement	Les établissements scolaires relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1.	Achat des fournitures de bureau, produits d'impression et fournitures informatiques	Le siège de la direction provinciale El Fida Mers Sultan et les établissements scolaires y dépendant
2.	Achat des fournitures d'enseignement	Les établissements scolaires relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan

b) Prestations de services

N°	Objet	Lieu d'exécution	Estimation prévisionnelle	Mode de passation	Mois de publication	Observation
1.	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation de trois écoles primaires : Ben Amouat, Al Ouahda et Jemla El Kairouani, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	Les locaux des établissements ci-contre	90 000,00			
2.	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation de trois écoles primaires : Al Kadi Ayad, Ben Barouta et Kairouani relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	Les locaux des établissements ci-contre	90 000,00			
3.	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation de deux écoles primaires : Ben Arabi, El Maazra gers, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	Les locaux des établissements ci-contre	80 000,00			
4.	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation de trois écoles primaires : Al Makdissi, Elbarouchi et Yachbi, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	Les locaux des établissements ci-contre	90 000,00			
5.	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation de trois écoles primaires : Ben Chaboun, Lalla Yassine et Al Fih Al Kairouani relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	Les locaux des établissements ci-contre	90 000,00			
6.	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation de deux lycées collégiaux primaires : Al Jabil, Marjan Al Kairouani, relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	Les locaux des établissements ci-contre	80 000,00			
7.	L'élaboration des études techniques et suivi des travaux d'aménagement et de réhabilitation de 4 (quatre) lycées collégiaux primaires : El Kairouani, Al Kairouani, Al Kairouani, Al Kairouani et Prince Moulay Rachid relevant de la direction provinciale El Fida Mers Sultan	Les locaux des établissements ci-contre	120 000,00			
8.	Prestation de gardiennage	Le siège de la direction provinciale El Fida Mers Sultan et les établissements scolaires y dépendant	8 000 000,00			

Présentation agrégée des principaux projets que le maître d'ouvrage envisage de réaliser dans le cadre de la programmation pour les deux années suivantes 2027 et 2028.

Année budgétaire 2027

N°	Objet	Lieu d'exécution
1.	Etude Technique, et suivi des travaux d'aménagement BTS DU LYCEE TECHNIQUE ALKANDOURSE	Les locaux de l'école primaire Ben Barouta
2.	Etude Technique, et suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Oum Al Barine	Les locaux de l'école primaire Moussoula Benou Ali Soufiane
3.	Etude Technique, et suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial Mohamed Chah	Les locaux du lycée collégial Al Ghazali
4.	Etude Technique, et suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial Imam Ali	Les locaux du lycée collégial Laouane
5.	Prestation de nettoyage	Le siège de la direction provinciale El Fida Mers Sultan et les établissements scolaires y dépendant

Année budgétaire 2028

N°	Objet	Lieu d'exécution
1.	Etude Technique, et suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Fatima Zahra (Dépense tranchée)	Les locaux du lycée collégial Laouane
2.	Etude Technique, et suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Bir Anzarane	Les locaux du lycée qualifiant Fatima Zahra (Dépense tranchée)
3.	Etude Technique, et suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée collégial YOUSSEF BEN TACHFINE	Les locaux de l'école primaire Al Makdissi
4.	Etude Technique, et suivi des Travaux d'aménagement et de réhabilitation du lycée qualifiant Al Baklani	Les locaux de l'école primaire Al Maazra
5.	Restauration des étudiants du CPN du lycée qualifiant Mohamed V	Lycée qualifiant Mohamed V
6.	Restauration des étudiants du BTS du lycée qualifiant Al Khouarime	Lycée qualifiant Al Khouarime
7.	Restauration des étudiants du BTS du lycée collégial ALKANDOURSE	Lycée collégial ALKANDOURSE
8.	Restauration au profit des bénéficiaires et encadrement des formations continues organisé par le GP	Centre de FORMATION ABI TAMMAM

N° 2479/PA



Société de développement local
« CASABLANCA BAÏA S.A. »

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SIMPLIFIÉ

N° d'appel d'offres	Objet de l'appel d'offres	Date et heure d'ouverture des plis	Cautionnement provisoire en dirhams	Estimation financière du marché en dirhams TTC
N°AOS/CR/04/2026	L'organisation d'une campagne de sensibilisation et de communication sur la propreté de la commune de Casablanca + AID ADHA NADIF » pour le compte de la commune de Casablanca	Le 28/04/2026 À 11 heures	23 842,00 Dirhams	1 192 080,00

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement à l'adresse indiquée ci-dessous ou téléchargé au niveau du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma ;

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement de la consultation.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessibles à l'adresse www.marchespublics.gov.ma

Aucun pli déposé après la date et l'heure fixées pour l'ouverture des plis ne sera accepté.

Pour toutes informations supplémentaires veuillez contacter

La société CASABLANCA BAÏA S.A

14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage, N°19 – (20 130) Casablanca

Tél : +212 5 22 36 87 74 / Fax : +212 5 22 36 87 73

casabaia@casabaia.ma



Société Anonyme au capital de AD 300 000 000 - CNIS N° 732374 - IF 115968 - RC 18081 - Patente 34171687
14, Avenue Mers Sultan – 4ème étage – 20 130 Casablanca – Maroc – Tél : (+212) 5 22 36 87 74 – (+212) 5 22 36 87 73
casabaia@casabaia.ma

N° Vert 0800 004 545 • Cas Baïa • Cas Baïa • Cas Baïa

N° 047/PC

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE
DE LA RUE CLAUDE
BERNARD D'AGADIR «
S.I.C.B.A.»

Société Anonyme
au capital de
300.000,00 DHS
Siège Social : RUE CAD
AYAD AGADIR
R.C : 14629
I.F : 6901131
ICE : 00217717600091

AVIS DE
CONVOCACTION/
PUBLICITÉ LÉGALE

Les actionnaires de la société «S.I.C.B.A.» S.A, immatriculée au R.C du tribunal de commerce d'Agadir sous le numéro 14629, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au : Bureau Y&Y EXPERT CONSULT situé à Immeuble 8 Bureau 842 Khalij Ennakhlil- Sonaba

Agadir le 11 Mai 2026 à 16h00min.
Ordre du jour :
- Renouvellement du Mandat du Président pour une durée de six (6) années
- Nomination d'un commissaire aux comptes pour une durée de trois (3) exercices
- Pouvoirs pour formalités légales.

N° 2480/PA

Royaume du Maroc
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DU PRÉSCOLAIRE
ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE
D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale
de Safi
Appel D'offres Ouvert

National Sur Offres De
Prix N° : 13/S/2026
(Séance publique)

Le 12/05/2026 à 10 : 00, il sera procédé dans la salle des réunions de la direction provinciale de Safi, Rue Damas, Ville Nouvelle, Safi, à l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert national Sur Offres De Prix ayant pour objet : L'exécution des Etudes Techniques et Suivi des Travaux d'aménagement, de Réhabilitation au sein de : LYCEE QUALIFIANT IBN KHALDOUN, LYCEE TECHNIQUE ACHARIF AL IDRISSI, ET MOHAMED BEN LAHSEN EL OUAZANI relevant de la Direction Provinciale de Safi, AREF M/S à la CT de Safi, province de Safi, Région M/S.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 230 000,00 DHS TTC « Deux Cent Trente Mille Dirhams TTC »
• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 4 000,00 DHS (Quatre Mille DHS)
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics. Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le

portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2.22.431 du 15 Chabanne 1444 (8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation
Le dossier technique doit comprendre :
□ Les certificats d'agrément, établis conformément

à l'arrêté du Ministre de l'Équipement et des Transports n°1003-15 du 20 joumada 1 1436 (11 mars 2015) complétant le tableau annexé au décret n° 2-98-984 du 4 hijra 1419 (22 mars 1999) instituant pour la passation de certains marchés de services pour le compte de l'Etat, un système d'agrément des personnes physiques ou morales exécutant des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre :
□ D14 (Calcul des structures pour bâtiments à tous usages)
□ D15 (Courant fort et courant faible pour bâtiments à tous usages)
□ D16 (Réseaux des fluides pour bâtiments à tous usages)

N° 2481/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale Du Préscolaire et des Sports
A.R.E.F Marrakech Safi
Direction provinciale de Safi

Avis modificatif d'Appel D'offres Ouvert National Sur Offres De Prix N° 12/S/2026 En lot Unique

Le 04/05/2026 à 10 :00 il sera procédé, dans la salle de réunion de la direction provinciale du MENPS de Safi relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national Sur Offres De Prix N° :12/S/2026 Relatif aux : Travaux d'achèvement de construction du Lycée Collégial AHMED CHOUKRI à la Commune Territoriale Safi Province de Safi région M/S.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme : 8 787 516,00DHS TTC « Huit Millions Sept Cent Quatre Vingt Sept Mille Cinq Cent Seize Dirhams TTC »
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 150 000,00 « Cent Cinquante Mille Dirhams »

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du Décret n° 2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°5 du Règlement de Consultation.

N° 2482/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appels d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » N° 17/S/2026 en Lot Unique

Le 27/04/2026 à 10:00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » En Lot Unique pour :

Objet	Estimation	Cautionnement provisoire
Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de Sept (07) établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi aux communes territoriales : (1) Bouguedra - (3) Chahda- (2) Sidi Ettijj- (1) Sidi Aissa, province de Safi Regin M/S	1 049 882,45 Un Milon Quarante Neuf Mille Huit Cent Quatre Vingt Deux Dirhams et 45 cts	18 300,00 Dix Huit Mille Trois Cent Dirhams

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargées du budget n°1692-23 du hijra 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2483/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appels d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » N° 18/S/2026 en Lot Unique

Le 27/04/2026 à 11:00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » En Lot Unique pour :

Objet	Estimation	Cautionnement provisoire
Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de Deux (02) établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi aux communes territoriales : (2) Saadla , province de Safi Regin M/S	771 865,92 Sept Cent Soixante Onze Mille Huit Cent Soixante Cinq Dirhams et Quatre Vingt Douze Centimes	13 500,00 Treize Mille Cinq Cent Dirhams

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hijra 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2484/PA

Royaume du Maroc



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADÉMIE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appels d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » N° 19/S/2026 en Lot Unique

Le 27/04/2026 à 12 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » En Lot Unique pour :

Objet	Estimation	Cautionnement provisoire
Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de Cinq (5) établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi aux communes territoriales : (2) Ouled Salmame - (2) Khat azakane - (1) Atouabet, province de Safi Regin M/S	734 795,21 Sept Cent Trente Quatre Mille Sept Cent Quatre Vingt Quinze Dirhams et Vingt un Centimes	12 800,00 Douze Mille Huit Cent Dirhams

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du hijra 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures , des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2485/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE DE
L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE
DE BERKANE
AVIS D'APPEL D'OFFRE
OUVERT SIMPLIFIÉ
N° Ber 05/2026

Le Mardi 28 Avril 2026 à Onze heure (11h00), il sera procédé, à la salle des réunions de l'annexe de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Berkane située au 1er étage du Centre d'Immatriculation de Berkane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié N°05/2026 sur offres de prix pour :
PLAN DE CAMPAGNE 2026: FOURNITURE DE MATERIAUX DE CONSTRUCTION ET DE L'EMULSION DE BITUME POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER DE LA D.P.E.T.L DE BERKANE

(PROVINCE DE BERKANE).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse: www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux Cent deux Mille Cinq cent Soixante Dirhams, 00 cts TTC (202.560,00 DH TTC).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre Mille Dirhams (4 000,00 Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 5 du règlement de la consultation.

N° 2490/PA

Royaume du Maroc
Archives du Maroc
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIÉ SUR
OFFRES DE PRIX
N° 03/2026
(SEANCE PUBLIQUE)

Le mardi 28 avril 2026 à 14h, il sera procédé dans la salle polyvalente au siège des Archives du Maroc sise à 05, Avenue Ibn Batouta, BP : 764, Agdal, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix n°03/2026 relatif à l'acquisition de matériel informatique pour le compte des Archives du Maroc (Lot unique).

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Deux cent

dix-huit mille huit cent quatre-vingt dirhams TTC (218.880,00 dhs)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Quatre mille dirhams (4.000,00 dh).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32 et 135 du décret n°2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 07 et 08 du

règlement de consultation.

N° 2491/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Région de Beni Mellal
Khenifra

Province de Khenifra
Commune de M'RIRT
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°07/2026

Le 12 Mai 2026 à 11h il sera procédé, dans les bureaux de la Commune de M'RIRT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres « sur offres de prix » pour :
ACHAT DE MATERIEL D'ENTRETIEN D'ECLAIRAGE PUBLIC AU PROFIT DE COMMUNE M'RIRT PROVINCE KHENIFRA.

Sous réserve des dispositions de l'article 41 de l'Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voie électronique via le portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 7518,00 dhs (Sept mille cinq cent dix-huit dirhams), et doit être également déposé d'une manière électronique sur le portail des marchés de l'Etat.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 375 936,00 dhs (Trois cent soixante-treize mille neuf cent trente-six dirhams) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34, du décret n° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du Règlement de consultation.

N° 2492/PA

Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appels d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »
N° 20/S/2026 en Lot Unique

Le 29/04/2026 à 10 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » En Lot Unique pour :

Objet	Estimation	Cautionnement provisoire
Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de Trois (3) établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi aux communes territoriales : (3) El Ghiata, province de Safi Régin M/S	499 769,40 Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf Mille Sept Cent Soixante Neuf Dirhams et Quarante Centimes	8 700,00 Huit Mille Sept Cent Dirhams

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du 4 hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2486/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHEFCHAOUEN
COMMUNE RURALE DE BENI SELMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°01/2026

Le mercredi 13 mai 2026 à 12 :00h il sera procédé au siège de la province de Chefchaouen Bureau du groupement de communes coopération Chefchaouen ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative aux :

Travaux de construction d'un terrain de football à Assilane (JBEL KHARBOUCH).

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du Portail des Marchés Publics : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de TRENTE MILLE DIRHAMS

(30 000,00 Dhs).
L'estimation du coût des travaux est arrêtée à UN MILLION NEUF CENT CINQUANTE-SEPT MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE DIRHAMS ET ZERO CENTIME. TOUTES TAXES COMPRIS (1 957 596,00Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers doivent être conformes aux dispositions des articles 30, 32, 34 et 135 du Décret n° 2-22-431 du 8 mars 2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique, conformément à l'arrêté du Ministre de l'Économie et des Finances n° 1692-23 du 23 juin 2023.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 5 du Règlement de Consultation.

* Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiments et de travaux publics :

Secteur	Classe	Qualification exigée
(A)	5	(A-1, A-2,A-5)

N° 2488/PA

Royaume du Maroc

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
Région Marrakech-Safi
Direction Provinciale de Safi

Appels d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration »
N° 21/S/2026 en Lot Unique

Le 29/04/2026 à 11 :00, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale de SAFI relevant de l'AREF MARRAKECH-SAFI, Rue Dimanche n°1 SAFI, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié « au rabais ou à majoration » En Lot Unique pour :

Objet	Estimation	Cautionnement provisoire
Travaux d'aménagement et de Réhabilitation de Cinq (5) établissements scolaires relevant de la direction provinciale de Safi, AREF Marrakech Safi aux communes territoriales : (2) Laamama - (2) Nagga - (1) LAMRASLA, province de Safi Régin M/S	761 808,00 Sept Cent Soixante Un Mille Huit Cent Huit Dirhams	13 300,00 Treize Mille Trois Cent Dirhams

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 135 du décret 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés www.marchespublics.gov.ma conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances chargé du budget n°1692-23 du 4 hija 23guin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9 du règlement de la consultation

N° 2487/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE DE CHEFCHAOUEN
COMMUNE BENI SELMANE

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N°02/2026

Le mercredi 13 Mai2026à 13 :00h il sera procédé au siège de la province de Chefchaouen Bureau du groupement de communes coopération Chefchaouen ; à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix relative au :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL ET DE VESTIAIRE AU DOUAR : IFARTEN ZAOUIAT NOURT A LA COMMUNE DE BENI SELMANE - PROVINCE DE CHEFCHAOUEN -

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

- L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme T.T.C de :

UN MILLIONSEPT CENT QUARANTE DEUX MILLECENT QUATRE VINGT QUATREDIRHAMS, ZERO CENTIMES
(1742184,00 DHS).

- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :TRENTE MILLEDIRHAMS (30 000,00 DH).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°1692-23 du (23 Juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et pièces relatifs aux marchés publics, en application des dispositions de l'article 135 du décret précité N°2-22-431.

- Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent par voie électronique dans le portail des marchés publicswww.marchespublics.gov.ma

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation :

* Une copie légalisée du certificat de qualification et de classification des entreprises de bâtiments et de travaux publics :

Secteur	Classe	Qualification exigée
(A)	5	(A-1, A-2,A-5)

N° 2489/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL-
KHENIFRA
PROVINCE
DE KHOURIBGA
CONSEIL PROVINCIAL
DIRECTION GENERALE
DES SERVICES
S.A.F.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
N°01/CP / 2026
« RÉSERVÉ AUX TRÈS PE-
TITES, PETITES ET
MOYENNES ENTRE-
PRISES, AUX
COOPÉRATIVES,
AUX UNIONS DE
COOPÉRATIVES
ET AUTO-
ENTREPRENEURS »

Le Mardi 28 avril 2026 à 11h, il sera procédé, dans le bureau du président du Conseil Provincial de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres simplifiés sur offres de prix n°01/CP/2026 pour l'achat de matériel informatique au profit des services relevant du Conseil Provincial de Khouribga / Province de Khouribga.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : Cent quatre Vingt Mille Dirhams toute taxe comprise (180 000,00 Dhs TTC)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trois Mille Dirhams (3.000,00 DH)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 et 34 du décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444(8 mars 2023) relatif aux marchés publics, et aux dispositions de l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hijra 1444 (23

juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les prospectus, exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service des Affaires Financières, du Budget et des marchés relevant du conseil provincial de Khouribga plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis à 16 heures ou remis séance tenante au Président de la commission d'appel d'offres.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 2496/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION MARRAKECH-
SAFI

PROVINCE DE SAFI
COMMUNE LAMRASLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT SIMPLIFIE
SUR OFFRES DE PRIX
N° : 01/2026

Le mardi 28 /04/2026 à 11h, il sera procédé, dans le bureau de Mr le président du conseil de la Commune de LAMRASLA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifié sur offres de prix pour objet : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PISTES AU TERRITOIRE DE LA COMMUNE LAMRASLA, PROVINCE DE SAFI (TRANCHE 1):

PISTE 1 : Route Gzoula Lamrasla et Said ouled Abdelkbir (0.602Km)
PISTE 2 : Ouled Naka hamri et douar Lakmasla (0.552)
PISTE 3 : Route goudronnée Gzoula-Lamrasla et maison Mkadem Saleh (0.574Km)
PISTE 4 : Omar Echchallh-Igaguen et Rbaât Ismail

(0.615Km)
PISTE 5 : RP2321 et douar suifate (0.651Km)
PISTE 6 : Ecole chlihat et cimetière (0.219Km)
PISTE 7 : Faret et piste menant à douar Lakbir (0.964Km)
PISTE 8 : Elhourmate passant par Ouled Omar à la route goudronnée (1.467Km)
PISTE 9 : Douar Chnachna et cimetière sidi bouchkalat (0.696Km)
PISTE 10 : Mhamed Elbiad passant par RbaâtElmallas et maison drif à la piste Omar Echchallh-Igaguen (1.179Km)
PISTE 11 : Route goudronnée et Rbaât Elâzzab (0.480Km)
PISTE 12 : Chhouba à la maison Saber à travers la mosquée (0.664Km)
PISTE 13 : Ouled Ghilane et lalla Mrarej (0.432Km)
PISTE 14 : Mosquée ouled ghilane et Rbaât Âbâoub (El Ballate) (0.236Km)

Le maître d'ouvrage est le président de la Commune de Lamrasla.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchéspublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 319 998,60 dhs (Trois cent dix neuf mille neuf cent quatre vingt dix huit dirhams, soixante centimes) ttc

Caution provisoire est fixée à la somme de : 6300,00 dhs (six mille trois cent dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret N° 2.22.431 du 08/03/2023 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchéspublics.gov.ma. Les prospectus, notices ou

autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau technique de la commune au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'articles 4 du règlement de consultation.

N° 2497/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION BENI MELLAL-
KHENIFRA
PROVINCE
BENI MELLAL
CAIDAT OULED YAICH
COMMUNE : OULED
YAICH

Avis d'appel d'offres ouvert national sur offre de prix N° :

02/CTOY/2026
Le 12/05/2026 à 10heure, il sera procédé, dans la salle de réunion de la commune Ouledyaich province de Beni Mellal à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix N° : 02

/CTOY/2026 du 12/05/2026 pour : construction des routes et voies à la commune ouled yaich

LOT 1 : A/ voie urbaine :dallage des voies vers le cimetière à Ouled Yaich
B/ Construction de la route du logement Chimi et Ajmi au douar Ait Elmajdi à Ouled Yaich

Commune ouled yaich Province de BENI MELLAL
LOT2 : Construction de la voie reliant logement SI MOUSSA et mosquée AIT DAOUI sur la RP 3204 à Zouair commune ouled yaich province de BENI MELLAL.

LOT3 : Construction de la voie reliant la route goudronnée près de Bariz vers le cimetière Ait Albouhali à BEZZAZA commune ouled yaich province de BENI MELLAL
Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

Pour le lot 1= 1 987

680.00dhs un million neuf cent quatre-vingt sept mille six cent quatre vingt dhs
Pour le lot 2= 1 423104.00 dhs un million quatre cent vingt-trois mille cent quatre dhs

Pour le lot 3= 1 197 654.00dhs un million cent quatre-vingt-dix sept mille six cent cinquante quatre dhs

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

Pour le lot 1=38 000.00dhs trente huit mille dirhams
Pour le lot 2=28 000.00dhs vingt huit mille dirhams
Pour le lot 3=20 000.00dhs vingt mille dirhams

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma. Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°9du règlement de consultation.

N° 2498/PA



AVIS RECTIFICATIF AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 10/2026/BP

OBJET : Réalisation des études techniques et suivi des travaux de mise à niveau des Communes Territoriales relevant de la Province d'Assa-Zag: C.T Aouit Yghoumane- Aouit Lahna – Tounizgui -Elmahbess et Labouirate LOT 2.

Nous portons à la connaissance du public que modification ont été portées sur :

1. MODIFICATION AU NIVEAU DE DATE D'OUVERTURE DES PLS :

Report de la date d'ouverture des plis au 30Avril2026 à 11h00 au lieu du 23Avril 2026 à 11h00

La version rectifiée de l'appel d'offres peut être téléchargé à partir du le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma,

N° 2494/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE DE SIDI SLIMANE

AVIS MODIFICATIF & AVIS DE REPORT

DE L'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° AOSS/08/2026

RELATIF AU : PLAN DE CAMPAGNE 2026 : FOURNITURE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION VERTICALE POUR L'ENTRETIEN DU RESEAU ROUTIER

RELEVANT DU SETL DE SIDI SLIMANE, PROVINCE DE SIDI SLIMANE

En date du 16/04/2026 à 11h00 du matin

Monsieur le Directeur Provincial de l'équipement, du transport et de la logistique de Sidi Slimane informe tous les intéressés que l'avis d'appel d'offres mentionné ci-dessus, publié dans les journaux suivants :

- Rissalat Al Oumma n° 13292 du 18/03/2026
- Libération n° 10760 du 18/03/2026

Et sur le Portail des marchés publics le 19/03/2026

A connu une modification concernant l'article 13 du CPS, et il sera reporté au 27/04/2026.

Le reste demeure sans changement.

N° 2493/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
DEPARTEMENT DU PORT DE SAFI VILLE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
15/AOQ/DPSP-ANP/2026

SEANCE PUBLIQUE

Le 12/05/2026 à 11h00 Il sera procédé, dans le bureau de la Direction du port de Safi et Région à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, relatif aux :

VENTE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE REFORMES DE LA DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 22 du règlement du 18 juillet 2025 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **1 000,00 MILLE DIRHAMS**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

LES CONCURRENTS PEUVENT :

• Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précisé à l'adresse suivante : DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION (PORT DE SAFI)

• Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès du Ministère de l'Economie et des Finances chargé du budget n° 1692-23 en date du 23/04/2023 ;

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le : **30/04/2026 à 11h00 DEPARTEMENT DU PORT DE SAFI VILLE**

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SONT CELLES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 34 DU RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION DU PORT DE SAFI ET REGION
Tél: 06 34 44 42 29 - 06 34 44 39 40 - 06 34 44 42 29 Fax : 06 34 44 38 44

N° 2495/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
WILAYA DE LA RÉGION
DE GUELMIM OUED
NOUN
PROVINCE DE SIDI IFNI
AVIS DE LA CONSULTA-
TION ARCHITECTURALE
OUVERTE

N° 01/2026/INDH
 Le 08 Mai 2026 à 09 h 30 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale ouverte pour : Réalisation des études architecturales et suivi des travaux de construction d'une annexe de la plateforme des jeunes à la ville de Lkhass, Province de Sidi Ifni.

Le dossier de la consultation architecturale ouverte doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : Un Million Cent Soixante Deux Mille Dirhams, 00 Cts (1.162.000,00 Dh).

Le contenu, la présentation et le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 103 à 105 du décret relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service des marchés de la Province de Sidi Ifni ;
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service Précité ;
 - Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 08 du règlement de la consultation.

N° 2499/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
WILAYA RÉGION GUELMIM
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

N° 01/2026/INDH
 Le 08 Mai 2025 à 10 heures 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix portant sur : Travaux de construction de la route non classée reliant la RP1903 et Douar Lahfarate à la Commune territoriale Tnine Amellou, Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.002.862,64 Dh (Deux Million Deux Mille Huit Cent Soixante Deux Dirhams, 64 Centimes.)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40.000,00 dhs (Quarante Mille Dirhams).
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent

être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.
 Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de consultation.

N° 2500/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

N° 02/2026/INDH
 Le 08 Mai 2026 à 10 heures 30 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix portant sur : Réalisation des essais de contrôle et suivi de la qualité des travaux de construction de la route non classée reliant la RP1903 et Douar Lahfarate à la commune territoriale Tnine Amellou, Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 47.700,00 Dh (Quarante Sept Mille Sept Cent Dirhams, 00 Centimes.)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 900,00 dhs (Neuf Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de consultation.

N° 2501/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

N° 03/2026/INDH
 Le 08 Mai 2026 à 11 heures 00 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix portant sur : Contrôle topographique des travaux de construction de la route non classée reliant la RP1903 et Douar Lahfarate à la commune territoriale Tnine Amellou, Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 68.340,00 Dh (Soixante Huit

Mille Trois Cent Quarante Dirhams, 00 Centimes.)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.000,00 dhs (Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de consultation.

N° 2502/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya Région Guelmim
Oued-Noun
Province de Sidi Ifni
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL

N° 04/2026/BG
 Le 08 Mai 2026 à 11 heures 30 minutes, il sera procédé dans les bureaux de la Province de Sidi Ifni (Salle des réunions) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix portant sur : Acquisition du matériel informatique et accessoires au profit de la Province de Sidi Ifni.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 2.183.940,00 Dh (Deux Million Cent Quatre Vingt Trois Mille Neuf Cent Quarante Dirhams, 00 centimes.)
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 40.000,00 dhs (Quarante Mille Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.
 Les catalogues ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au bureau du service des marchés de la Province de Sidi Ifni au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou remis séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 04 du règlement de consultation.

N° 2503/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse
DIRECTION
PROVINCIALE IFRANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

N° 03/2026
 Le 07/05/2026 à 10H 00mn, Il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial

du Ministère de la Jeunesse, de la culture et de communication département de la jeunesse à Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix

N°03/2026, pour :
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CAMP DE VACANCES BENSMIM
DEPENDANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE-SECTEUR JEUNESSE -IFRANE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage TTC est fixée à la somme de : (1 196 484 ,00) UN MILLION CENT QUATRE VINGT SIZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT QUATRE DIRHAMS ET ZERO CENTIME TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 23 000,00 DHS (Vingt Trois mille dirhams) TTC.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2504/PA

Royaume du Maroc
Ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication
Département de la Jeunesse
DIRECTION
PROVINCIALE IFRANE
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL

N° 04/2026
 Le 07/05/2026 à 11H 00mn, Il sera procédé, dans le bureau du Directeur Provincial du Ministère de la Jeunesse, de la culture et de communication département de la jeunesse à Ifrane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert national sur offres de prix

N°04/2026, pour :
Travaux d'aménagement du camp de vacances OUSMAHA relevant de la direction provinciale du Ministère de la jeunesse, de la culture et de la communication -département de la jeunesse- d'Ifrane.

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage TTC est fixée à la somme de : (1 198 134 ,00) UN MILLION CENT QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE CENT TRENTRE QUATRE DIRHAMS ET ZERO CENTIME TTC.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 23 000,00 DHS (Vingt Trois mille dirhams) TTC.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du

décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 2505/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE HRARA
CAIDAT DAR SI AISSA
COMMUNE SAADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIXN° :
02/2026/SAD

Le 12/05/2026 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur Le Président de la C.T SAADLA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix n°02/2026/SAD, pour :

L'AMENAGEMENT DES PISTES SUIVANTES SUR UNE LONGUEUR DE 4500 ML:
 1-Piste Reliant Douar LAABADNA au Douar DHAIMNATE
 2-Piste Reliant la R.R n°202 au Douar LAALIOUATE
 3-Piste sis au Douar Ouled ABDELMOULA
 4-Piste Reliant l'école EL-MADRAOUI au Douar JBARATE

Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises ; aux coopératives, aux unions de coopératives et aux autoentrepreneurs
 Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 374 118.36 TTC (Trois Cent Soixante Quatorze Mille Cent Dix Huit Dirhams et Trente Six Centimes).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : (7 480.00DHS) Sept Mille Quatre Cent Quatre VingtDHS.
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Et conformément de l'arrêté du ministre de l'économie et finances n° 13-3011 du 30 octobre 2013 par application de l'article 148 du décret n°2-22-431 du 8 Mars 2023 relatif aux marchés publics, il est porté à la connaissance des candidats que l'Appel d'offre N° 02/2026/SAD est destiné à la très petite, la petite et moyenne entreprise, la coopérative, l'union des coopératives et à l'auto-entrepreneur et que tous les candidats sont invités à présenter toutes les pièces exi-

gées par l'article 4 du même arrêté.

Une visite des lieux sera organisée par le maître d'ouvrage conformément à l'article 23 et 26 du décret n°2-22-431 précité le 07/05/2026 à 11H00 du matin depuis le siège de la commune SAADLA.

N° 2506/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
REGION MARRAKECH-SAFI
PROVINCE DE SAFI
CERCLE HRARA
CAIDAT DAR SI AISSA
COMMUNE SAADLA
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT NATIONAL
SUR OFFRES DE PRIXN° :
03/2026/SAD

Le 21/05/2026 à 11h, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur Le Président de la C.T SAADLA, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert national sur offres des prix n°03/2026/SAD, pour :

AMENAGEMENT DU TERRAIN DE FOOTBALL AU DOUAR AHL LKLOUDIA C O M U N E SAADLA(30m*50m).
 Réservé aux très petites, petites et moyennes entreprises ; aux coopératives, aux unions de coopératives et aux autoentrepreneurs

Le dossier d'appel d'offre doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 112800,00TTC (Cent douze mille huit cents Dirhams).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :DHS (2 250 DHS)/Deux Mille Deux Cent cinquante dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation.

Et conformément de l'arrêté du ministre de l'économie et finances n° 13-3011 du 30 octobre 2013 par application de l'article 148 du décret n°2-22-431 du 8 Mars 2023 relatif aux marchés publics, il est porté à la connaissance des candidats que l'Appel d'offre N° 03/2026/SAD est destiné à la très petite, la petite et moyenne entreprise, la coopérative, l'union des coopératives et à l'auto-entrepreneur et que tous les candidats sont invités à présenter toutes les pièces exigées par l'article 4 du même arrêté.

Une visite des lieux sera organisée par le maître d'ouvrage conformément à l'article 23 et 26 du décret n°2-22-431 précité le 14/05/2026 à 11H00 du matin depuis le siège de la commune SAADLA.

N° 2507/PA

N° 2509/PA

P10	63/16364	ادريس توم بلشقرن	699
P11	5231/س		12730
P12	55928/س	شركة كوزيما	880
P13	8205/د	الزهراء العمري ومن معها	990
P14	4339/س	شركة اس ريزورت	681
P16	8360/س	فنتيجة زكي ومجد زكي وشركة القامة دافيليون	2478
P17	43807/س	شركة الطاميرا كولستر كسيون	728
P18	8360/س	فنتيجة زكي ومجد زكي وشركة القامة دافيليون	91
P19	مطلب 47/778		2065
P20	25059/د	زينب الرواطي ومن معها	740
P23	50029/63	احمد العلوي	1
P24	50042/63	شركة المدنية العقارية سوكا انقيست	27
P25	50010/63	عمر برادة لمياء بناني	83
P28	33/1175	شركة فود انقيست	1690
P29	79915/س	الدولة المغربية الملك الخامس	687
P33	40268/س	امين الزرهوني ومن معه	2025
P35	23196/س		5181
P35	23196/س		5181
P37	42668/س	امين الزرهوني ومن معه	1541
P38	46409/س	خالد طه البوعمرى	708
P41	46406/س	ليلى الدراجي بنت مصطفى ومن معها	1053
P44	36633/س	عبد الكريم الصلي ومن معه	44
P46	33/10909	مصطفى جوا ومن معه	630
P48	مطلب د/6855		1252
P50	مطلب 63/4798		735
P52	63/17998	فايزة احمد بن الخب	2536
P55	40737/س		1415
P56	65405/س	اكرم الكندي بنت مصطفى ومن معها	848
P60	31/9862		377
P61	13829/س	محمد الربوي	378
P62	مطلب 33/41		437

للكافة التي يجهزها إلى رئيس جماعة بوسكورة بتفصيل ما جاء في هذا القرار الذي ينفذ بالهرادة الرسمية .

المملكة المغربية

وزارة الداخلية

إقليم النواصر

جماعة بوسكورة

مديرية المصالح

مصلحة الممتلكات الجماعية

إعلان عن ابتداء مشروع قرار يعلن أن المنفعة العامة تخضع بتخطيط حدود

طريق التهيئة الترموز ليا ب : BO59 (الطريق الإقليمية 3011) في تصميم التهيئة بجماعة

بوسكورة إقليم النواصر

طيلة مدة شهرين الذي يوافق تاريخ نشر مشروع القرار الوارد نصه أسفله في الجريدة الرسمية . يوجد ملف البحث والسجل المحدث لتدوين الملاحظات والتصرّجات رهن إشارة العموم بمقر جماعة بوسكورة إقليم النواصر (مصلحة الممتلكات الجماعية) خلال أوقات العمل الإدارية.

أن رئيس مجلس جماعة بوسكورة .

- بناء على الظهير الشريف رقم 1.15.85 الصادر في 20 من رمضان 1436 هجرية (07 يوليوز 2015) بتنفيذ القانون رقم 113.14 المتعلق بالجماعات .

- بناء على القانون رقم 90/12 المتعلق بالتعمير الصادر بتنفيذه الظهير الشريف رقم 1.92.31 المؤرخ في 15 من ذي الحجة 1422 هـ موافق 17 يونيو 1992.

- بناء المرسوم رقم 2.92.832 الصادر في 27 ربيع الآخر 1414 هـ الموافق 14 أكتوبر 1993 بتطبيق القانون رقم 90/12 المشار إليه أعلاه .

- وتطبيقا لأحكام القانون رقم 7/81 المتعلق بنزع الملكية لأجل المنفعة العامة وباحتلال المؤقت الصادر بتنفيذ الظهير الشريف رقم 1.81.254 المؤرخ في 11 رجب 1402 هـ (06 ماي 1982).

- وتطبيقا للمرسوم رقم 2.82.382 الصادر في 02 رجب 1403 هـ (16 أبريل 1983) في شأن تطبيق القانون رقم 7/81 المشار إليه أعلاه .

- وبناء على مقرر مجلس جماعة بوسكورة المتخذ خلال دورته الاستثنائية المنعقدة بتاريخ 19 نونبر 2025 القاضي بالمصادقة على تخطيط حدود طريق التهيئة BO59 (الطريق الإقليمية 3011) مع نزع ملكية العقارات اللازمة لهذه الغاية وإعلان أن في ذلك منفعة عامة

فيرد ما يلي :

10 الفصل الأول :

يعلن أن المنفعة العامة تخضع بتخطيط حدود طريق التهيئة BO59 (الطريق الإقليمية 3011) بجماعة بوسكورة إقليم النواصر .

الفصل الثاني :

تتزع بناء على ذلك ملكية القطع الأرضية اللازمة لهذه الغاية المبينة في الجدول أسفله كما رسمت حدودها بعاشية ملونة في التصميم الملحق بمشروع القرار .

طريق التهيئة رقم BO 59

رقم القطعة الأرضية بالتصميم	رقم الرسم العقاري	أسماء الملاكين أو المفروض أنهم الملاكون	المساحة المتروعة ب م	ملاحظات
P1	12496/د	الشركة المدنية العقارية تيماري وشركة زنانة بلينونس	2098	
P2	4456/س	اكوزال براهم ومن معه	6158	
P3	54985/س	حولقة وشركة زنانة بلينونس	4907	
P4	37925/س		10759	
P6	1113/س	الحديوي التهامي ومن معه	107	
P7	37925/س		1384	
P8	9398/س		2277	
P9	مطلب 63/606		860	

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
D'ESSAOUIRA
CERCLE TAMANAR
CAIDAT SMIMOU
C.R SMIMOU
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 04/2026

Le 19 mai 2026 à 11h00, Il sera procédé au bureau du président de la Commune Rurale Smimou (Province d'Essaouira) à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

L'affermage de l'abattoir communal du Souk Hebdomadaire de la Commune Rurale Smimou, pour une période de 06 mois (du 01 juillet 2026 au 31 décembre 2026).

Le dossier d'appel d'offres ouvert peut être retiré du bureau de régie de recette, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 30.000,00 DH (trente mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 37.000,00 dhs par mois : trente-sept Mille Dhs par mois (soit 222.000,00 dhs : Deux cent vingt-deux mille dirhams pour la période de 06 mois citée ci-dessus)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du président du conseil communal.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

- Soit par portail électronique : www.marchespublics.gov.ma

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2519/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Équipement
et de l'Eau
Direction Provinciale de
Casablanca
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
INTERNATIONAL
N° 05/2026

Le 12/05/2026 à 10h00, Il sera procédé dans les bureaux de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique de Casablanca sis à Bd Anoual

DerbGhallef Casablanca
20102 BP 1774 à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert international sur offres de prix n° 0 5 / 2 0 2 6 d / 12/05/2026 pour :

Travaux de renforcement de la RR 320 Du PK 86+850 au PK 90+450
(De l'ex PK 23+000 à l'ex PK 19+400)

-Province de Nouaceur-
-le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 22 246 029,96 TTC (Vingt-deux millions deux cent quarante-six mille vingt-neuf dirhams et quatre-vingt-seize centimes toutes taxes comprises)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Quatre cent mille Dirhams (400.000,00 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues

par l'article 5 du Règlement de Consultation.

N° 2520/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Province de Settat
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ
N° 51/BG/F/2026

Le 28/04/2026 à 11h00, Il sera procédé, dans les bureaux de la Division du Budget, des Marchés et des ressources humaines de la Province de Settat sis au quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert simplifiés sur offres de prix relatif à

ACQUISITION DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE POUR LA SALLE DE CONFÉRENCE AU SIÈGE DE LA PROVINCE DE SETTAT

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de six mille dirhams (6.000,00 dhs).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Trois cent seize mille deux cent dirhams toutes taxes comprises TTC (316.200,00 dht.T.C)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

siers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30,32 et 34 du Décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent déposer leurs dossiers par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les prospectus et notices demandées sont mis dans un pli distinct déposé au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis contre délivrance par le maître d'ouvrage d'un accusé de réception à la division susmentionnée ou remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres.

N° 2521/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
PROVINCE
DE CHICHAOUA
CERCLE DE M'TOUOGGA
COMMUNE BOUABOUB
AMADLANE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
SIMPLIFIÉ N° 01/2026

Le 27/04/2026 à 11h00, Il sera procédé dans le bureau des réunions de la commune Bouaboub Amadlane à l'ouverture des plis relatifs à l'appel

d'offres sur offres de prix pour :
Objet: CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE PROXIMITÉ MULTI-SPORTS AU CENTRE AMADLANE

Le dossier d'appel d'offres doit être téléchargé à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5500,00 dhs (Cinq mille cinq cent dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 278787,36 (deux cent soixante-dix-huit mille sept cent quatre-vingt-sept dhs et 36 centimes TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret n° 2.22.431 du 8 Mars 2023) relatif aux marchés publics.

- Les dossiers des concurrents doivent OBLIGATOIREMENT être déposés sur le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Noter bien : Les concurrents pourront participer à la visite du lieu qui sera programmé le 23/04/2026

N° 2522/PA

Horaires des trains

Grille Horaire "Casa Vgs - Tanger" à partir du 15 Septembre 2025

Sens Casa voyageurs - Tanger									
N° de Train	Casa Voyageurs	Rabat Agdal	Kénitra		Tanger Ville				
	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée			
*1001	6:00	06:51	06:56	07:26	07:29	08:17			
1005	7:00	07:51	07:56	08:26	08:29	09:17			
1009	8:00	08:51	08:56	09:26	09:29	10:17			
1013	9:00	09:51	09:56	10:26	10:29	11:17			
1017	10:00	10:51	10:56	11:26	11:29	12:17			
1021	11:00	11:51	11:56	12:26	12:29	13:17			
1025	12:00	12:51	12:56	13:26	13:29	14:17			
1033	14:00	14:51	14:56	15:26	15:29	16:17			
1037	15:00	15:51	15:56	16:26	16:29	17:17			
1041	16:00	16:51	16:56	17:26	17:29	18:17			
1045	17:00	17:51	17:56	18:26	18:29	19:17			
1049	18:00	18:51	18:56	19:26	19:29	20:17			
1053	19:00	19:51	19:56	20:26	20:29	21:17			
**1057	20:00	20:51	20:56	21:26	21:29	22:17			
1061	21:00	21:51	21:56	22:26	22:29	23:17			

* Ne circulent pas les Dimanches et jours fériés

** Circule uniquement les Vendredi et les Dimanches

Grille Horaire "Marrakech - Fès" à partir du 15 Septembre 2025

TRAINS EN PROVENANCE DE FÈS																	
TRAIN	Fès	Ain Taoujdat	Sebba Aoun	Meknes	Meknes Anor	Sidi Kacem	Sidi Slimane	Sidi Yahia	Kénitra	Salé Taberquet	Salé Ville	Rabat Agdal	Rabat Ville	Mohammadia	Ain Sebba	Casa Voyageurs	L'océan
*104	4:35			05:11		05:57	06:11		07:00	07:20	07:24	07:36	07:42	08:23	08:32	08:44	08:57
106	5:35	5:49		6:31	6:16	06:58	07:13	07:34	08:00	08:20	08:24	08:36	08:42	09:23	09:32	09:44	09:57
110	6:35			07:13	07:16	07:58	08:13	08:34	09:00	09:20	09:24	09:36	09:42	10:23	10:32	10:44	10:57
112	7:35	7:48	7:58	8:11	8:16	08:58	09:13	09:34	10:00	10:20	10:24	10:36	10:42	11:23	11:32	11:44	11:57
114	8:35			9:13	9:16	09:58	10:13	10:34	11:00	11:20	11:24	11:36	11:42	12:23	12:32	12:44	12:57
116	9:35	9:49		10:13	10:16	10:58	11:13		12:00	12:20	12:24	12:36	12:42	13:23	13:32	13:44	13:57
118	10:35			11:13	11:16	11:58	12:13	12:34	13:00	13:20	13:24	13:36	13:42	14:23	14:32	14:44	14:57
120	11:35	11:48	11:58	12:13	12:16	12:58	13:13		14:00	14:20	14:24	14:36	14:42	15:23	15:32	15:44	15:57
122	12:35			13:13	13:16	13:58	14:13	14:34	15:00	15:20	15:24	15:36	15:42	16:23	16:32	16:44	16:57
124	13:35	13:49		14:13	14:16	14:58	15:13	15:34	16:00	16:20	16:24	16:36	16:42	17:23	17:32	17:44	17:57
126	14:35			15:13	15:16	15:58	16:13	16:34	17:00	17:20	17:24	17:36	17:42	18:23	18:32	18:44	18:57
128	15:35	15:48	15:58	16:13	16:16	16:58	17:13	17:34	18:00	18:20	18:24	18:36	18:42	19:23	19:32	19:44	19:57
130	16:35	16:49		17:13	17:16	17:58	18:13	18:34	19:00	19:20	19:24	19:36	19:42	20:23	20:32	20:44	20:57
132	17:35	17:49		18:13	18:16	18:58	19:13		20:00	20:20	20:24	20:36	20:42	21:23	21:32	21:44	21:57
134	18:35			19:13	19:16	19:58	20:13	20:34	21:00	21:20	21:24	21:36	21:42	22:23	22:32	22:44	22:57
136	20:35			21:13	21:16	21:58	22:13		23:00	23:20	23:24	23:36	23:42	0:23	0:32		

* Ne circule pas dimanche et jours fériés



Neil El Aynaoui dans le tourbillon du Real et du Barça



Le milieu international marocain de l'AS Rome, Neil El Aynaoui, attire l'attention du Real Madrid, du FC Barcelone et du RB Leipzig en prévision du prochain mercato estival, rapporte le quotidien sportif espagnol Marca. Arrivé à Rome en juillet 2025 en provenance du RC Lens pour un montant avoisinant les 25 millions d'euros, Aynaoui avait alors paraphé un contrat de cinq ans. Mais, dans le contexte actuel, le club pourrait favoriser un départ. « Il est prêt à partir », précise la même source. On rappelle le parcours singulier du joueur, fils du tenniste Younes El Aynaoui, qui a choisi

le football sous l'influence du style d'Andrés Iniesta. Doté d'une grande qualité technique et d'un volume de jeu conséquent, il s'est imposé comme un élément essentiel du milieu de terrain marocain.

Considéré comme l'un des piliers de la sélection marocaine, championne d'Afrique en titre, Neil El Aynaoui mise sur le Mondial 2026 pour confirmer son statut et franchir un nouveau cap dans sa carrière, souligne le journal espagnol.

Selon Marca, le joueur, décrit comme « infatigable » et « élégant balle au pied », figure parmi les milieux de terrain les plus courtisés du football européen.

Incidents de la finale de la CAN 2025

Des peines de prison confirmées pour 18 supporters sénégalais

Les 18 supporters sénégalais condamnés à une peine d'emprisonnement de trois mois à un an pour avoir pris part aux incidents lors de la finale de la CAN-2025 ont vu leurs peines confirmées en appel lundi, selon un journaliste de l'AFP.

Le parquet de la Cour d'appel de Rabat avait demandé d'alourdir les peines prononcées en première instance contre les 18 accusés.

Les supporters, détenus depuis la finale du 18 janvier, étaient poursuivis pour "hooliganisme", accusation incluant des actes de violence notamment contre les forces de l'ordre, dégradation d'équipements sportifs, invasion de la pelouse et jets de projectiles.

En première instance, neuf d'entre eux avaient été condamnés à un an de prison assorti d'une amende de 5.000 dirhams, six autres à six mois et 2.000 dirhams d'amende et les trois derniers à trois mois et à une amende de 1.000 dirhams.

Un Français d'origine algérienne, jugé quant à lui pour avoir jeté une bouteille d'eau, s'était également vu infliger une peine de trois mois de prison et 1.000 dirhams d'amende.

Les prévenus condamnés à trois mois de réclusion sont libérables à partir de samedi prochain.



Le retour des champions

À 40 ans, l'éternelle jeunesse de Manuel Neuer



fait de lui l'un des meilleurs gardiens de la planète.

"À 40 ans, on est encore jeune", a souvent plaisanté son entraîneur Vincent Kompany, au moment où l'anniversaire de Manuel Neuer, le 27 mars, approchait. Le technicien belge, le souriant en coin, avait à l'esprit que lui aussi allait passer ce cap de la quarantaine, le 10 avril.

Au stade Bernabeu mardi dernier, malgré le poids des années et face à Kylian Mbappé et Vinicius Junior, deux des meilleurs joueurs au monde actuellement, le Mur, l'un des surnoms de Neuer, a sorti toute la panoplie des parades typiques qui ont construit sa légende.

Il s'est montré rapide au sol pour bloquer les tirs ras de terre de Mbappé, et est resté debout jusqu'au dernier moment dans ses duels, notamment face au Brésilien à l'heure de jeu, retardant la réduction du score madrilène alors que le Bayern menait 2-0.

À plusieurs reprises encore, il s'est aventuré en dehors de sa surface tout en détermination, l'une de ses marques de fabrique, le signe d'un match abouti chez lui.

Comme le Real Madrid, qui sait se sublimer en Ligue des champions même quand le reste de sa saison ne tourne pas rond, Manuel Neuer est capable de revêtir sa cape de super-héros pour sauver son équipe ou la maintenir en vie.

Pendant près de deux décennies, d'abord à Schalke 04 puis au Bayern, il a joué le rôle de dernier rempart face aux plus grands attaquants, de Wayne Rooney à Cristiano Ronaldo, en passant par Erling Haaland, quand l'enjeu commence à se faire pesant et où il faut montrer son sang-froid.

"Pour moi, c'est le meilleur de l'histoire. C'est le seul gardien de but qui est vraiment agréable à regarder jouer en tant que spectateur. D'habitude, on n'a ce sentiment que pour un joueur de champ. Mais chez Manu, ce qu'il réalise est tellement beau à voir", a estimé l'ancien international allemand Toni Kroos dans le podcast "Einfach mal Lappen", qu'il anime avec son frère Felix.

"Il a encore et toujours son propre style de gardien de but. C'est le seul à avoir cela, dans sa façon de se déplacer, de jouer vite, de relancer au pied, de relancer tout court", a ajouté le champion du monde 2014 avec Neuer et ancien coéquipier du gardien à Munich.

Sous contrat avec le Bayern jusqu'au 30 juin, le natif de Gelsenkirchen (ouest de l'Allemagne) n'a pas encore pris de décision quant à une éventuelle prolongation.

Retraité de la sélection allemande depuis l'Euro-2024, il a souvent expliqué qu'il prendrait en compte plusieurs facteurs pour faire son choix, notamment

son état physique, lui qui a manqué une partie de la fin de saison 2024/25 après une déchirure musculaire au mollet droit.

Ralenti en février et mars par une déchirure au mollet gauche, Neuer veut se donner encore le temps de la réflexion et attendre au moins les matches importants d'avril et début mai.

"J'aime jouer avec cette équipe et travailler avec ce staff. C'est important de voir quelle dynamique il y a dans l'équipe. Tout est possible", a-t-il glissé après le match à Madrid la semaine dernière.

Neuer a beau avoir soufflé ses 40 bougies il y a trois semaines, il lui reste encore des premières fois à atteindre.

Mercredi, il aura une 10e occasion de terminer pour la première fois un match contre le Real Madrid sans encaisser de but. Ce qui serait synonyme d'une 22e présence en demi-finale de la Ligue des champions pour le Bayern, juste derrière les 33 du Real, la référence.

Programme Mercredi à 20h00

Quart de finale
Bayern Munich-Real Madrid
Arsenal-Sporting

Décisif lors de la victoire du Bayern à Madrid il y a une semaine (2-1) en quarts de finale de la Ligue des champions, Manuel Neuer a démontré qu'il avait encore, à 40 ans, toute la palette qui

Les sites archéologiques grecs face au défi du changement climatique

L'augmentation du nombre des incendies, des canicules et la hausse du niveau des eaux ont incité le gouvernement grec à examiner de plus près la protection des sites archéologiques inestimables qui attirent chaque année des centaines de milliers de visiteurs dans le pays.

De nombreux sites archéologiques en zone rurale nécessitent d'être aménagés, selon les autorités, au cas où il faudrait évacuer en urgence une foule de touristes.

A la suite d'une étude de trois ans menée par des institutions scientifiques du pays, le ministère grec de la Culture a identifié 19 monuments nécessitant le plus urgemment une protection contre les menaces naturelles. Le ministère affirme que c'est la première fois qu'une évaluation d'une telle ampleur à l'échelle nationale est réalisée.

Les sites examinés incluent Olympie, habituellement menacée par les incendies de forêt, l'ancien théâtre de Delphes, où les chutes de pierres sont une source de préoccupation, et le sanctuaire de Dion, sujet aux inondations.

Le maire d'Olympie, Aristides Panagiotopoulos, a déclaré à l'AFP que la protection du berceau des Jeux olympiques, qui abrite l'ancien stade, un vaste sanctuaire et deux musées, exigeait "une vigilance constante".

"Nous restons inquiets, car la zone

de l'Antienne Olympie est étendue, avec une grande surface de verdure et une végétation dense, souvent incontrôlée et spontanée", a expliqué M. Panagiotopoulos dans un courriel.

"Malgré les interventions importantes qui ont été réalisées, il est clair qu'elles ne suffisent pas", a-t-il ajouté.

En 2007, des incendies de forêt à Olympie ont dévasté la nature autour du site archéologique et fait plus de 40 morts dans la région la plus vaste de l'Elide.

Panagiotis Lattas, le chef des services forestiers pour la région de l'Elide, a indiqué à l'AFP que d'importants incendies s'étaient déclarés près du site en 2021, 2022 et 2024.

M. Lattas souligne que les zones urbaines comme agricoles doivent être impérativement défrichées avant la saison des feux.

"Cette année, après une très grande quantité de précipitations - environ 40% au-dessus de la moyenne annuelle - la végétation est particulièrement abondante", a-t-il averti.

Plan à long terme

La Grèce a déjà réduit les horaires de visite de son site archéologique le plus fréquenté, l'Acropole à Athènes, afin de protéger les visiteurs des vagues de chaleur pendant les heures les plus chaudes de la journée. Mais la multiplication des



phénomènes extrêmes exige plus de mesures.

De 2022 à 2025, des scientifiques de l'Université nationale d'Athènes et de la Fondation nationale de la recherche ont examiné les conditions climatiques et géologiques passées et présentes sur les 19 sites, en étudiant les dommages antérieurs afin de mieux déterminer leur vulnérabilité face aux phénomènes extrêmes.

L'exposition aux incendies, aux inondations, aux vagues de chaleur et à la montée du niveau de la mer a été analysée par une équipe de climatologues, de géologues, d'ingénieurs, de restaurateurs, d'architectes et de spécialistes des matériaux.

Outre Olympie, Delphes et Dion, ils ont passé notamment au crible Mycènes et Mystras dans le Péloponnèse, les palais minoens dont Knossos en Crète, la cité antique de Rhodes, ainsi que la petite île de Délos et l'Héraion de l'île de Samos, confrontés à l'érosion côtière.

L'Observatoire national d'Athènes et le centre de recherche Demokritos de la capitale ont également contribué au projet avec des études sur la météo, les feux de forêt et la résilience des bâtiments, grâce à un financement européen et national de plus de 20 millions d'euros.

Le but est de protéger 40 sites d'ici 2030, a déclaré la ministre de la Culture, Lina Mendoni, lors d'une conférence à Athènes le mois dernier.

Un paysage "exposé"

"Notre patrie possède une densité exceptionnellement élevée et une vaste répartition géographique de monuments en plein air, indissociablement liés au paysage, qui sont exposés aux fluctuations de température, à l'augmentation de l'humidité, aux fortes précipitations et au vent", a déclaré Mme Mendoni lors de cette présentation.

"Le changement climatique ne crée pas nécessairement des risques entièrement nouveaux. Il intensifie le plus souvent ceux qui existent déjà, augmentant la fréquence et la gravité des phénomènes", a-t-elle souligné.

Selon le ministère de la Culture, de nouveaux capteurs à incendie sur 21 sites doivent être installés cette année, ainsi que des plans de protection contre le feu élaborés pour plus de 60 sites archéologiques. L'ancienne Olympie a attiré, selon les statistiques officielles, en 2024 plus de 300.000 visiteurs. Knossos en a accueilli plus d'un million, et Delphes plus de 290.000.

Le maire de Delphes, Panagiotis Tagalis, a expliqué à l'AFP que des chutes de pierres sur la route Amfissa-Livadia en novembre 2024 avaient "causé de graves problèmes d'accès au site archéologique et au musée de Delphes, pour les habitants, les employés, les entreprises et les visiteurs de l'ensemble de la région".

Recette

Pizza Regina



Ingrédients :

Pour 3 à 4 pâtons selon la taille
Pour la pâte :
*500 g de farine Type 00 ou T45 (non fluide)
*1 g de levure boulangère fraîche ou 0,4 g de levure sèche
*11 g de sel fin
*5 g de sucre
*335 ml d'eau à température ambiante
*5 g d'huile d'olive
*Semoule fine (Pour le façonnage)
Pour la garniture :
*250 g de champignons de Paris
*3 gousses d'ail
*Sel et poivre
*Du persil haché frais ou séché
*300 g de tomates pelées écrasées et réduites (sauce tomate)
*200 g de jambon de dinde cuit nature ou fumé, en tranches
*300 g de Mozzarella
*50 g de parmesan râpé ou autre fromage
*Des olives noires
*Des feuilles de basilic
*Huile d'olive

Préparation :

1. Dans le bol du robot pâtissier, verser la farine puis ajouter la levure boulangère dedans, verser 215 ml d'eau et commencer à pétrir à petite vitesse. Après 8 minutes de pétrissage, ajouter le sel fin, puis le sucre et petit à petit 120 ml d'eau tout en continuant de pétrir.

2. Ajouter l'huile d'olive à la fin. Pétrir de plus en plus énergiquement jusqu'à l'obtention d'une pâte lisse et homogène (5 minutes environ). Couvrir et laisser reposer 10 minutes. Déposer la boule de pâte sur le plan de travail et lui faire quelques légers plis. Laisser de nouveau reposer 30 minutes, sous un linge humide. 3. Mettre la pâte dans une boîte hermétique ou dans un grand saladier bien couvert et laisser reposer au réfrigérateur pendant toute une nuit (12 h au minimum idéalement 24 à 48 h).

4. Diviser la pâte en 3 boules et enrouler chaque boule sur elle-même. Les laisser reposer de 2 à 5 heures, à température ambiante, dans un récipient bien fermé avec un film étirable. La pâte à pizza est prête à être garnie et cuite!

La Belgique peu préparée au risque de feux de forêt

La Belgique reste peu préparée au risque de feux de forêt et des mesures urgentes doivent être prises par les autorités pour faire face aux incendies géants, un danger qui s'accroît avec le changement climatique, souligne une étude publiée jeudi.

Dans l'immédiat, la Belgique n'est pas confrontée aux mêmes risques en termes d'incendies que la France ou l'Espagne, mais le nombre de journées présentant un risque élevé d'incendie est en nette augmentation en raison du changement climatique, relève cette étude réalisée par des chercheurs des universités de Gand (UGent) et de Liège en collaboration avec le Belgian Wildfire Network, le réseau fédéral sur les feux d'espaces naturels.

Le climat pluvieux du Plat pays n'élimine pas le danger d'incendies, relève Jan Baetens, professeur à l'UGent. "Beaucoup de pluie signifie beaucoup de végétation, et donc beaucoup de combustible pour alimenter un feu de forêt", explique le scientifique.

Dans le nord-ouest de l'Europe, les plans de gestion des catastrophes naturelles se concentraient jusqu'à présent sur les risques liés aux tempêtes et aux inondations. Toutefois, de plus en plus de périodes de sécheresse et de pénuries d'eau sont observées, tandis que les connaissances en la ma-



tière sont encore peu développées, alerte l'étude.

Les autorités belges ne sont pas encore suffisamment préparées pour réagir face à une telle situation, d'après les auteurs de l'étude, qui appellent à la mise en place de mécanismes harmonisés.

"Contrairement à d'autres pays, nous ne disposons pas encore d'une méthode standardisée pour la collecte des données", note M. Baetens, préconisant la mise en place d'une agence chargée de surveiller les dangers et les risques liés aux feux de forêt.

Après un incendie, la zone touchée devrait en outre faire l'objet d'un

suivi, qui permettrait aux scientifiques d'étudier la résilience des écosystèmes belges ainsi que d'évaluer les dommages écologiques, a-t-il poursuivi, tout en soulignant l'importance de la sensibilisation, l'origine des feux de forêt étant principalement humaine.

Il est par ailleurs important de former les pompiers et les secouristes à la gestion des incendies. Plusieurs feux de forêt pourraient en effet se déclarer simultanément à différents endroits en Belgique "et nous devons éviter que les services de secours soient poussés à leurs limites" dans de telles situations, a insisté M. Baetens.